

**l'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**

**en page 3**

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
**UNION COMMUNISTE (trotskyste)**



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1689 - 24 novembre 2000 - prix : 9F

## **Proche-Orient**

**L'escalade sanglante  
du gouvernement  
israélien**

**(p. 8)**

**Farines animales**

**Gouverner  
c'est prévoir...  
dit-on!**

**(p. 3)**





# SOMMAIRE

## Politique

4 - Le quotidien  
*L'Humanité* en crise

## Leur société

- 4 - Chirac à la Conférence sur le climat
- 5 - Éducation nationale : les prétendues embauches de Lang
  - Les prétendues pénalités contre le travail précaire
- 6 - Salaire des fonctionnaires : hausses dérisoires
- 7 - Le scandale des centres de rétention d'étrangers
- 16 - Jugement en faveur d'un handicapé et laissés-pour-compte de la société
  - L'aide juridictionnelle insuffisante

## Tribune

6 - Les contes de Lang ne font pas les bons amis

## Dans le monde

- 8/9 - Proche-Orient : l'escalade sanglante du gouvernement israélien
  - États-Unis : élections présidentielles
  - Vietnam : la leçon de morale de Clinton

## Europe

- 10 - Parlement de Strasbourg - Session de novembre

## Dans les entreprises

- 11 - Alstom : la lutte contre les licenciements
  - Renault Cléon (Seine-Maritime) : débrayages pour les salaires
- 12 - Crédit Lyonnais : grève à la Caisse Générale
  - Accident mortel au chauffage urbain de Paris
- 13 - SNCF : logique commerciale, dangers, effectifs
- 14 - Hôpitaux en restructuration
  - France Telecom
  - La Poste - Paris 17
- 15 - Lever Haubourdin - Nord
  - La Poste - Paris 14 : la grève

## Lire

- 15 - *Le médecin personnel du roi*, de Per Olov Enquist

# RÉUNIONS PUBLIQUES LUTTE OUVRIÈRE avec Arlette LAGUILLER

## • ARLES

**Jeudi 23 novembre à 19 heures**

**Salle des Fêtes  
Maison des Associations  
3, Boulevard des Lices**

## • CALAIS

avec **Dominique Wailly**  
**Vendredi 24 novembre à 20 heures**

**Salle Paul-Caron  
rue du Général-Marguerite  
(Quartier des Cailloux)**

## • BEAUVAIS

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures**

**Salle du Franc-Marché**

## • CORBEIL-ESSONNES

avec **Dominique REMOND**  
technicienne dans l'aéronautique  
**Vendredi 8 décembre à 20h30**

**Espace Papeterie,  
rue Jean-Bouvet  
Quartier de la Nacelle**



## • METZ

**Dimanche 10 décembre à 16 heures**

**Salle Braun  
16, rue Mozart**

## • NEVERS

avec **Geneviève LEMOINE**  
**Samedi 16 décembre à 16h30**

**Centre Expo**

## • DIJON

avec **Jacqueline LAMBERT**  
**Lundi 18 décembre à 20h30**

**Palais des Congrès  
Salle Clos-de-Vougeot**

# POUR LA RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS

Le remplacement de Jean-Pierre Chevènement par Daniel Vaillant n'a rien changé pour les sans-papiers. Diverses associations ont renouvelé des démarches pour obtenir la révision de la situation des déboutés de diverses circulaires gouvernementales et de leurs compléments.

Le nouveau ministre a répondu en exprimant son « regret » de ne rien faire, affirmant que « la procédure de régularisation » sur la base des circulaires Chevènement est « terminée ». Il renvoie maintenant les sans-papiers devant les autorités préfectorales dont il n'y a rien à attendre, car elles répondront aussi que « la régularisation des sans-papiers, c'est fini ».

Mais il n'est pas acceptable que 63 000 sans-papiers qui ont fourni un dossier comme on le leur demandait soient définitivement déboutés. Il est inacceptable que la moitié des sans-papiers qui voulaient sortir de la clandestinité se voient opposer une fin de non-recevoir.

Diverses organisations, partis et associations appellent à exprimer leur protestation et leur volonté de voir le gouvernement reculer sur une mesure de simple justice qui permettrait à ces hommes et ces femmes, souvent en France depuis très longtemps, de vivre normalement.

**MANIFESTONS LE 25 NOVEMBRE À 14 HEURES, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À PARIS**

## LUTTE OUVRIÈRE

**Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste**

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE**

### LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> e-mail: [journal@lutte-ouvriere.org](mailto:journal@lutte-ouvriere.org)

La Société d'Éditions de *Lutte Ouvrière* - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 83 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 13000 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 985.

## SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de *Lutte Ouvrière*, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «*Lutte Ouvrière*» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

## ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM: .....  
PRÉNOM: .....  
ADRESSE: .....

CODE POSTAL et VILLE: .....

COMPLÈMENT D'ADRESSE: .....

Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de: .....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de: .....

Règlement:

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,  
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.



## L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Éditorial des bulletins  
d'entreprise du 20 novembre

# GOUVERNER C'EST PRÉVOIR... DIT-ON !

■ L'arrêt de la commercialisation des farines animales pour l'alimentation de tous les animaux d'élevage, aussi bien les bovins et les ovins que les porcs ou les poissons, qui, il y a quelques semaines, paraissait impossible, est devenu d'un seul coup possible. Encore qu'on peut se demander ce que l'on nous cache derrière l'expression « *suspension temporaire* » utilisée par Jospin. Mais la réaction de l'opinion publique et l'effondrement de la vente de la viande bovine ont contraint les autorités à prendre une mesure qu'elles n'ont pas voulu prendre il y a des années.

Pour justifier ses tergiversations, Jospin a déclaré : « *Il n'y a aucune donnée scientifique qui permette de suspecter un risque pour la santé de consommer la viande et le lait d'origine bovine* ». Certes. Mais il y a toutes les raisons de suspecter les farines animales. Cela fait dix ans que l'utilisation en a été interdite pour les ruminants. Mais on a continué la production et l'importation des farines animales pour les autres animaux, avec les possibilités d'erreurs ou d'escroqueries que cela impliquait.

Le principe de précaution qu'invoque si volontiers le gouvernement aurait exigé que ces farines soient complètement interdites. D'autant que, si jusqu'à maintenant seuls les bovins ont développé la maladie dite de la « vache folle », quelle garantie a-t-on que les porcs ne vont pas ou ne sont pas en train de la développer à leur tour sous

une forme transmissible à l'homme ?

Agissant aujourd'hui dans l'affolement, ceux qui nous dirigent invoquent les problèmes que posera l'arrêt de l'utilisation des farines animales. Comment les remplacer dans l'alimentation du bétail ? Comment éliminer les carcasses d'animaux morts ? Mais cela ne fait que trois ou quatre décennies que l'utilisation des farines animales s'est généralisée ! Elle s'est généralisée dans le cadre de cette agriculture productiviste dont la principale préoccupation consiste à faire produire un maximum de lait par un minimum de vaches. Mais, avant l'introduction du dopage des vaches, elles se nourrissaient bien ! L'herbe, la luzerne ou le colza ont tout de même précédé les farines animales !

Seulement voilà : pour pouvoir subventionner les gros agriculteurs capitalistes, et surtout l'industrie agroalimentaire, on a mis en place au niveau de la France comme de l'Europe un système compliqué de subventions qui a pour résultat de faire produire non pas ce qui est nécessaire et utile à la population et au bon équilibre des différentes composantes de la production agricole, mais ce qui rapporte du profit, via les subventions. Le blé est par exemple très largement subventionné, même si une partie de la production reste dans les silos de stockage.

Depuis dix ans que l'on connaît les dangers des farines animales, plusieurs gouverne-

ments de droite et de gauche se sont succédé. S'ils avaient pris les mesures qui s'imposaient, il y aurait eu le temps de modifier les cultures, de restreindre les surfaces consacrées au blé au profit des plantes fourragères et de mettre au point des procédés d'incinération pour les carcasses. Mais aucun des gouvernements n'a voulu toucher au système de production industrielle, complété par d'énormes subventions, et surtout à ceux qui en profitent.

Et aujourd'hui, le gouvernement garde un silence suspect sur ce que deviendront les stocks de farines animales et même sur la question de savoir si on continuera à en produire, tout en interdisant l'usage en France. Mais que va-t-on en faire ? Les exporter vers des pays pauvres ? Ou mettre en place un système où on continuera de produire des farines animales à partir des carcasses d'animaux pour les faire brûler, aussitôt fabriquées, dans des cimenteries ? Pour stupide et coûteux que cela soit, on continuera à verser des subventions aux uns pour transformer les carcasses en farines et aux cimenteries pour brûler les farines. Aux contribuables de payer au nom du coût d'une alimentation saine !

Gouverner, c'est prévoir, dit-on. Encore faudrait-il que les gouvernements soient plus soucieux de la santé et de la sécurité alimentaire de la population que des profits des capitalistes de l'agroalimentaire !

Arlette LAGUILLER



PCF « L'Humanité » en crise :

# UN QUOTIDIEN, OUI MAIS POUR FAIRE QUOI ?

**L'Humanité a annoncé qu'elle connaissait de nouvelles difficultés financières importantes, liées à une diffusion qui, malgré la mise en place d'une nouvelle formule en mars 1999, avait encore régressé. A cette époque, le PCF avait fait un nouveau pas en direction de ce que ses dirigeants appelaient « l'ouverture » ou « la mutation », en supprimant toute référence au communisme dans le titre du journal.**

L'un des objectifs affirmés de cette « mutation » dans les rapports affichés entre le journal et le parti était, déjà à

te encore moins pour un journal de parti. D'ailleurs, la plupart des partis politiques importants n'ont plus de journaux publics, pas plus le PS que les grands partis de droite. Ils n'en éprouvent pas le besoin et n'auraient sans doute pas les militants pour en assurer la vente, à la différence du PCF qui, lui, disposait d'un tel réseau militant.

Il y a sans doute bien des raisons, et sans doute des raisons liées à la situation générale, qui expliquent les difficultés de L'Humanité, mais il en est une, et pas la moindre, qui découle directement de la politique du PCF. Cette politique a, en effet, contribué à affaiblir considérablement ce réseau militant, par le seul fait que L'Humanité, que nombre des militants du PCF considéraient à la fois comme

21 novembre rapporte des propos qu'aurait tenus Robert Hue, en août dernier, lors de l'université d'été du PCF : « Il n'est écrit nulle part qu'il doit nécessairement y avoir un Parti Communiste fort et influent dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle », précisant « aucune loi prétendument scientifique ne peut donner cette assurance ! Certes nous avons longtemps professé cette croyance mécaniste dans "le sens de l'Histoire". Elle n'est pas de saison. »

Il est vrai que pour pratiquer la politique que la direction du PCF mène actuellement, pour voter, par exemple, le budget présenté par le gouvernement, après en avoir souligné les insuffisances crasses, comme vient de le faire dans sa quasi-totalité le groupe communiste à l'Assemblée nationale, pour



Robert Hue avec Pierre Zarka, l'ex-directeur de "l'Huma", qui vient d'être viré.

l'époque, d'élargir ses ventes afin de rétablir l'équilibre financier du quotidien ; mais aussi et surtout d'en faire un geste démonstratif de cette volonté de mutation chère à Robert Hue et aux autres dirigeants. Le choix fait alors relevait moins de préoccupations commerciales que d'un projet politique profondément et depuis longtemps engagé.

Si on en juge par les résultats, force est de reconnaître que ce choix n'a pas été payant, pas plus que ne l'a été celui, inspiré par la même démarche, de présenter à l'élection européenne la liste « Bouge l'Europe ». Mais la vraie question ne se pose pas en terme de rentabilité « commerciale ». Très peu de journaux en France atteignent l'équilibre financier uniquement par leurs ventes. Beaucoup sont liés à des groupes financiers et ne vivent que grâce à des financements indirects, dont la publicité est une des sources principales. Cet équilibre exis-

la voix de leur parti et comme un instrument qui les aidait à agir dans leur entourage, s'est transformée, par la volonté de leur direction, en un objet politique difficilement identifiable.

La question posée n'est pas seulement une question de mise en page, de qualité rédactionnelle, elle est d'abord liée au choix du public que l'on veut toucher et influencer, et de ce dont on veut le convaincre. Combien de militants ont cessé de vendre L'Humanité, ou même de la lire, parce qu'ils ne se retrouvaient pas dans ce qu'on y lisait, qu'ils ne voyaient même plus les traces des luttes, de leurs combats militants ? Et même si, dans le rapport que Michel Laurent a présenté devant la direction du PCF, il est fait état du fait que 18 000 quotidiens sont encore vendus par la vente militante, ce qui, selon le rapporteur, représenterait le quart des ventes totales, ce poste s'est considérablement rétréci.

Le quotidien Le Monde du

devenir une force d'appoint du PS dans les majorités parlementaires ou au gouvernement, il n'est effectivement pas nécessaire qu'il y ait un parti communiste fort – encore que pour peser dans les marchandages politiques, il faut malgré tout disposer d'un poids électoral et d'un poids social qui, quoi qu'on dise, restent liés aux efforts militants. Dans cette logique-là, le PCF pourrait même se passer, en fin de compte, d'un quotidien. D'autres que lui s'en passent bien.

Par contre, pour combattre la bourgeoisie et ses méfaits, pour dénoncer ceux qui s'en font les complices, un tel parti communiste, enraciné dans la classe ouvrière, reste plus que jamais nécessaire. Mais ces objectifs ne sont plus depuis longtemps ceux des dirigeants du PCF. Le contenu de L'Humanité n'est que le reflet de cette attitude.

Jean-Pierre VIAL

Conférence sur le climat

# MINI TEMPÊTE CHIRAQUIENNE

C'est Chirac qui a fait une tempête dans le verre d'eau de la conférence de La Haye sur le réchauffement de la planète et l'effet de serre. Il a déclaré solennellement qu'il y avait « péril en la demeure » et que les générations futures risquaient d'accuser les responsables d'aujourd'hui de « non-assistance à planète en danger ».

Bien sûr ces fortes paroles ne sont pas dénuées de vérité, mais Chirac est coutumier des effets d'annonce dont on a des exemples fameux avec la « fracture sociale » ou sa demande d'interdiction des farines animales. Son rôle est de causer, et si cela ne change strictement rien au climat, cela peut peut-être réchauffer son électorat.

A part ça la conférence continue de s'enliser dans des marchandages sordides, principalement entre Européens et Américains. Les premiers accusent les seconds de chercher des échappatoires, et les Américains cherchent en effet des subterfuges, permis de pollution et autres « puits de carbone », pour ne pas prendre de mesures énergiques.

Mais en réalité même les Européens, qui se posent en « vertueux », sont très loin de faire en matière de lutte contre la pollution ce qui serait nécessaire. Alors, pendant que la conférence est dans le brouillard et que les fumées nocives continuent de se répandre, il n'y a que Chirac qui fait un peu de vent.

André VICTOR

# GENDARMES DE TOUS LES PAYS...

Le gouvernement français vient de signer un projet de coopération avec la Roumanie. Il ne s'agit ni d'enseignement ni d'infrastructures, mais de police. La France va construire à Bucarest une école dans laquelle des gendarmes français formeront les cadres de la future gendarmerie roumaine. Il est même prévu qu'elle puisse « aider » d'autres pays voisins.

On parle bien à ce propos de « sécurité publique », mais derrière cette formule, il y a autre chose que l'organisation de la circulation routière ou le secours en montagne. Ces tâches d'utilité publique que remplit aussi la Gendarmerie nationale française (ne parlons pas des bataillons de choc des gendarmes mobiles) ne sont qu'un des aspects de la fonction de la gendarmerie : son rôle est aussi, et peut-être surtout, d'encadrer et d'espionner la population, et de maintenir l'ordre.

C'est ces compétences-là dont la Roumanie va bénéficier, comme en bénéficient déjà nombre d'ex-colonies françaises d'Afrique noire et, plus récemment, la Jordanie et le Maroc.

Cette gendarmerie roumaine devrait compter en 2003 près de 50 000 hommes. Les contrats de fourniture de matériel pour tout ce monde ont de fortes chances de bénéficier au

pays « formateur ». C'est d'autant plus intéressant pour le gouvernement français que les forces armées roumaines, elles, qui représentent un effectif double, sont restructurées avec l'aide d'experts américains et anglais.

A défaut d'avoir les moyens, à l'instar des USA, d'envoyer croiseurs et canonnières faire la police sur toutes les mers du globe, l'impérialisme français envoie ses officiers de gendarmerie enseigner les méthodes de répression. Dans tous les cas, ce sont les populations qui payent.

Vincent GELAS

**RÉUNION PUBLIQUE LUTTE OUVRIÈRE**  
à  
**NOGENT-sur-OISE (Oise)**  
avec  
**Raymond HALLARD**  
Conseiller régional  
Lutte Ouvrière  
Vendredi 24 novembre  
à 20 heures  
Salle Charpentier  
(derrière la mairie  
de Nogent)



## Les embauches à l'Éducation nationale

# DERRIÈRE LES EFFETS DE LANG

Mercredi 15 novembre, l'annonce par Jack Lang de l'embauche de 185 000 enseignants d'ici 5 ans faisait les gros titres des journaux. Un tel chiffre était destiné à frapper les esprits. En particulier ceux des enseignants dont une grande partie manifestait en février-mars dernier pour demander l'amélioration des conditions d'enseignement par l'embauche d'enseignants et de non enseignants, la titularisation des précaires. Mais qu'y a-t-il réellement derrière ces chiffres, qui se prétendent une réponse du gouvernement aux exigences du personnel de l'Éducation nationale ?

En fait, le plan de Lang comporte deux volets. Le premier prévoit la création de 21 975 postes sur trois ans : 2 400 pour le primaire, 14 900 pour le secondaire et 4 675 pour le personnel non enseignant. Mais pour le secondaire par exemple : il n'y a, en fait, que

2 900 créations nettes et non pas 14 900 comme il s'est dit, et sur trois ans. En effet, 9 000 de ces 14 900 postes sont déjà occupés par des précaires qui seraient titularisés, s'ils réussissent un concours. Ces précaires sont déjà en place, et on ne peut pas parler d'emplois nouveaux. Quant aux 3 000 autres créations d'emplois, ce seront tout bonnement des heures supplémentaires transformées en postes.

En fait, les postes d'enseignant vraiment créés sur ces trois ans se réduiraient à 5 300. A cela, il faut ajouter 4 675 créations d'emplois de personnel non enseignant. En supposant, ce que rien ne garantit, que ce plan soit appliqué réellement. Ce ne serait pas la première fois qu'un plan « pluriannuel » serait remodifié... à la baisse. La proximité des échéances électorales n'est sans doute pas étrangère aux annonces de Lang.

Le premier volet du plan nécessiterait, nous dit-on, 4 milliards. Jospin avait promis un milliard au soir de la manifestation des enseignants du 16 mars dernier. Les manifestants avaient trouvé, à juste titre, cette somme dérisoire. 4 milliards sur trois ans, cela reste tout aussi dérisoire. Il suffit de comparer aux 85 milliards que l'État va déboursier, rien que pour financer les allègements de charges sociales des patrons, dans le cadre de l'application des 35 heures, aux 52 milliards de baisses d'impôt prévues par Fabius dont 80 % vont bénéficier aux plus riches.

L'autre volet du plan de Lang concerne l'embauche de 185 000 enseignants. D'abord, et tous les syndicats enseignants l'ont noté, même si ces 185 000 enseignants étaient réellement embauchés d'ici 5 ans, ils ne couvriraient même pas les départs à la retraite. Ce

sont en effet 40 % des 800 000 enseignants qui arriveront à l'âge de la retraite d'ici 2010. En outre, il faut préciser qu'il s'agit d'un plan de programmation des recrutements, c'est-à-dire une prévision de l'augmentation des places aux concours, pour 5 ans. Mais qui garantit que ces enseignants seront réellement tous recrutés ?

Alors cela peut paraître mieux que rien, sans oublier toutefois qu'il faut de toute façon assurer la relève. Mais au regard des besoins, on est loin du compte. Le SNES, syndicat majoritaire dans le secondaire, fait remarquer que les propositions du ministre n'atteignent même pas le niveau de recrutement des années 1994-1995 à savoir 20 000 postes par an. Il estime par ailleurs qu'il faudrait embaucher 100 000 enseignants, en plus du simple remplacement des départs à la retraite ! Les

propositions du ministre, en supposant même qu'elles se concrétisent, ne permettront pas d'enseigner dans de meilleures conditions, en diminuant de façon significative le nombre d'élèves par classes dans les endroits surchargés. Elles ne permettront même pas de faire face aux urgences.

C'est d'ailleurs ce qu'ont fait savoir les 500 enseignants des écoles primaires et maternelles de l'Hérault qui ont manifesté dans les rues de Montpellier pour réclamer une augmentation des effectifs, et ce, au lendemain des annonces de Lang.

Cela montre bien que tous ceux qui sont directement concernés par l'avenir de l'éducation, parents d'élèves ou personnel de l'Éducation nationale, ne sont pas dupes des déclarations de Lang. Et ils ont bien raison de s'en méfier.

Aline RETESSE

## Travail précaire

# C'EST BONUS POUR LES PATRONS

Le serpent de mer de la taxation du travail précaire a refait surface dans la « déclaration commune » rédigée à l'issue du sommet de la gauche plurielle du 7 novembre dernier : on y lit qu'« il convient de pénaliser financièrement le recours aux emplois précaires par un système de bonus/malus et en développant la reconnaissance des droits des salariés précaires. » Ce que le PS reprend dans un document récent qui est censé énumérer les engagements des mois à venir. Le premier secrétaire du PS, Hollande, y déclare : « Nous proposerons dans les prochaines semaines une pénalisation financière des entreprises qui recourent, de façon abusive, aux emplois précaires. »

Vu le nombre de fois où ce projet a été agité par le gouvernement pour retomber tout aussi vite aux oubliettes, on a toute la mesure du peu de poids que leurs auteurs donnent eux-mêmes à leurs affirmations. Mais dans une période électorale, il faut bien faire mine de s'intéresser au sort de la population laborieuse. Et du coup, on ressort des tiroirs les vieilles promesses.

Depuis près de vingt ans les emplois précaires ne cessent de progresser pour atteindre officiellement le chiffre de 1 525 000 dont 550 000 en intérim et 975 000 en CDD. Et bien sûr pas uniquement, loin de là, dans des secteurs dits saisonniers comme l'agriculture où le recours aux CDD atteint 17 % du nombre des salariés pendant la période des récoltes ou l'hôtellerie-restauration où il atteint 10 %. Le travail temporaire représente aussi 18 % de l'emploi dans la construction ; en réalité la plus grande partie de l'industrie se sert de la précarité à commencer par les plus grandes entreprises comme Citroën, où dans l'usine d'Aulnay-sous-Bois travaillent 1 800 intérimaires sur 5 000 employés.

L'État donne l'exemple en faisant appel de plus en plus massivement à des précaires dans la Fonction publique, qu'il s'agisse de l'Éducation nationale ou de La Poste. Ainsi dans le bilan social 1999 de La Poste, on apprend que le nombre de CDD y est passé de 16 669 à 24 112, en augmentation de 29,16 % en un an ! Sans compter les centaines de milliers d'emplois-jeunes qui sont encore venus s'y ajouter. Pour un

même travail, voire bien souvent des travaux plus dangereux, pénibles ou ingrats, des centaines de milliers de travailleurs touchent une paie bien plus faible, avec la menace constante de perdre tout gain-pain. En mettant ainsi les salariés en concurrence, sur vingt ans le patronat et les gouvernements successifs ont tiré l'ensemble des salaires vers le bas.

A la veille de son congrès, le PS voudrait faire semblant de jouer l'aiguillon social du gouvernement et prétend qu'il déposera, lors de la discussion à l'Assemblée nationale en janvier 2001, des amendements au projet de loi « de modernisation sociale » dans lequel le gouvernement propose l'allongement du délai devant s'écouler entre deux CDD, ou deux missions d'intérim, sur un même poste, sans pour autant évoquer aucune mesure de contrainte. Le PS ressort donc l'idée de malus sur les cotisations sociales, qui « taxerait » les entreprises abusant de l'emploi précaire, et de bonus pour « récompenser » les entreprises vertueuses. Comme si, depuis les années que cela dure, la généralisation de la précarité n'était pas dans son ensemble un abus intolérable !

En réalité, comme chaque fois que la gauche menace les patrons pour les inciter à ne pas en prendre trop à leur aise, c'est compensé par une « récompense » qui viendra s'ajouter aux dégrèvements de charges sociales dont le patronat est

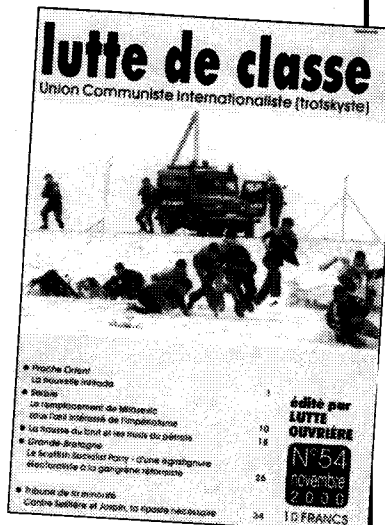
déjà amplement gratifié. Si tant est que ces timides déclarations aillent jusqu'au bout, ce qui est peu probable, elles ne constituent que la énième version d'une recette dont le PS ne cesse d'abuser.

Annie ROLIN

## Lutte de Classe n°54

novembre 2000  
vient de paraître  
Au sommaire :

- **Proche-Orient**  
La nouvelle Intifada
- **Serbie**  
Le remplacement de Milosevic sous l'œil intéressé de l'impérialisme
- **La hausse du brut et les trusts du pétrole**
- **Grande-Bretagne**  
Le Scottish Socialist Party - d'une égratignure électorale à la gangrène réformatrice
- **Tribune de la minorité**  
Contre Seillière et Jospin, la riposte nécessaire





Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# LES CONTES DE LANG NE FONT PAS LES BONS AMIS

Annoncé en grande pompe mercredi 15 novembre, le plan pluriannuel de programmation de l'Education Nationale a décidément l'allure d'un ballon de baudruche. Sans doute parce que le ministre concerné, en bon pédagogue, est aussi un amateur de bonnes fables, comme celle de la grenouille qui se prenait pour un bœuf...

Et quel bœuf! 185 000 enseignants recrutés sur cinq ans et 33 200 emplois créés sur trois ans (enseignants et non-enseignants). Regardons de plus près. Dans l'enseignement secondaire, compte tenu des départs en retraite, il devrait y avoir selon les chiffres officiels 14 900 emplois d'enseignants créés d'ici 2003. Mais si on déduit les mesures destinées à résorber la précarité (en transformant des emplois déjà existants en emplois statutaires) et celles destinées à résorber une petite partie des heures supplémentaires, il ne resterait que 2 900 créations nettes d'emplois, un chiffre bien modeste et malgré tout supérieur à ceux annoncés dans le primaire (2 400 après avoir déduit les emplois de stagiaires) et dans le supérieur (1 700).

Par quelque bout qu'on le prenne, le bœuf aux hormones version Lang se réduit comme peau de chagrin. Les 2 400 postes prévus dans le premier degré suffiront à peine à assurer le développement des langues vivantes ou les décharges de classe promises aux directeurs (inévitables puisqu'il n'y a plus de volontaires...). Le ministère continuera donc comme par le passé à recourir aux listes complémentaires des concours (sans formation) et aux personnels précaires pour assurer les autres manques. Dans le secondaire, le nombre de postes ouverts aux concours externes de recrutements des profs sera de 16 000 en 2003 contre 13 590 en 2000, mais il y en avait 20 000 il y a six ans... La précarité aura encore de beaux jours devant elle.

En début d'année, 10 500 contractuels et vacataires ont été recrutés (pour la plupart dès le mois de juin) afin de donner à la rentrée une allure un peu moins chaotique. Les autres suivent en cours d'année pour assurer les remplacements. Ces personnels, encore plus précaires que les maîtres-auxiliaires, ne seront pas concernés par les mesures de résorption de la précarité (de même que les 65 000 emplois-jeunes utilisés pour toutes sortes de tâches). Mais ils seront encore bien utiles pour gonfler les effectifs sans lesquels il n'est pas possible d'assurer l'encadrement des diverses mesures annoncées par ailleurs (aides

individualisées, travaux pratiques, etc.).

Tant de bruit pour annoncer 7 000 postes d'enseignants supplémentaires sur trois ans relève de la mauvaise plaisanterie. En ajoutant 7 675 créations nettes d'emplois de personnels médico-social et d'ATOS (les agents technique, ouvriers et personnels de service), le total est en effet bien réduit au regard des besoins qui ont été exprimés au cours des récents mouvements de l'Education Nationale. En additionnant ici et là un demi poste d'infirmière ou de conseiller d'orientation, 2 ou 3 postes d'ATOS et 3 ou 4 postes d'enseignants par établissement du secondaire, on arrive vite à un total de 100 000 postes à créer pour résoudre les besoins les plus pressants. Un chiffre certes considérable mais qu'il convient de reporter aux 800 000 emplois déjà existants.

Jack Lang a le sens du bluff. Ce n'est pas seulement la page Allègre qui serait tournée (tout en poursuivant ses « réformes » au rythme « d'une annonce tous les quinze jours » comme l'a affirmé - enthousiaste - le nouveau ministre). C'est toute la politique d'austérité mise en place par la gauche dès 1982 qui serait revue et corrigée. Une « nouvelle politique » en quelque sorte, grâce à la « cagnotte », une « rupture avec le dogme du gel de l'emploi public » comme aiment à le répéter les syndicats pour justifier leur inaction. A quelques mois des élections municipales, et en vue des présidentielles, c'est toute la gauche politique et syndicale qui s'est mise d'une certaine façon en ordre de bataille.

Fabius a beau répéter qu'il n'est pas « un comptable borné et même carrément droitier » (*Le Monde*, jeudi 13 novembre), le budget qu'il prépare est pourtant carrément semblable. La priorité reste bien la réduction des déficits publics, et comme il faut financer des dizaines de milliards de francs de cadeaux supplémentaires aux entreprises et aux familles aisées (sous forme d'allègements d'impôts), les services publics (particulièrement utiles pour la population défavorisée) resteront à la portion congrue, et donneront même l'exemple du maintien de l'austérité salariale.

Avec quatre milliards de francs (coût réel des mesures annoncées par Lang), le gouvernement aimerait bien pouvoir donner le change. Cela suffira-t-il? Il y a aussi des grenouilles qui se transforment en vaches enragées... et à force de nous en faire bouffer, ce gouvernement pourrait bien tomber sur un os.

Raoul GLABER

Le numéro 12 (novembre-décembre) de *Convergences révolutionnaires* est paru. Au sommaire, un dossier sur « l'école en crise » et le mirage de la démocratisation scolaire. Des articles sur l'effondrement des salaires réels depuis 1982, les grèves sur les salaires en Belgique; la situation des Tziganes en France et en Europe; la révolte palestinienne; des correspondances d'entreprise (grèves à Limoges; chez les opérateurs télécom à Bagnolet; enquête CGT sur les salaires à PSA Aulnay sous Bois). Pour se procurer ce numéro écrire à Lutte Ouvrière, fraction L'Étincelle (F). Abonnement: un an 60 F, de soutien 100 F.

## Leur société

### Salaires des fonctionnaires

# LE GOUVERNEMENT NE PROPOSE QUE DES MIETTES

**Mardi 21 novembre ont commencé les négociations salariales dans la Fonction publique. La dernière augmentation de ces salaires remonte à décembre 1999, et avait été de 0,8%. Il s'agit cette fois-ci de fixer l'évolution des salaires pour 2000, 2001 et 2002.**

Le gouvernement aurait l'intention, comme pour la période précédente, d'accorder des augmentations de salaire égales à la hausse prévue de l'inflation, soit 1,6% pour 2000 et 1,2% pour 2001. Encore fait-il valoir que, pour l'année 2000, les fonctionnaires auraient pris de l'avance et auraient déjà « touché » 1,1% de plus que l'augmentation de l'indice des prix. Le précédent accord aurait en effet surestimé l'évolution de cet indice. Il ne resterait donc plus que 0,5% à percevoir. Voilà qui illustre l'état d'esprit dans lequel le ministre de la Fonction publique engage cette discussion.

C'est dérisoire. Pour des salaires de 7 000 ou 8 000 F par mois, ceux des postiers ou des aides-soignantes par exemple, cela fera 35 ou 40 F de plus sur la feuille de paye dans quelques mois. La seule augmentation du prix de l'essence, ou du chauffage au gaz ou au fuel, aura coûté bien plus.

Le pire, c'est que cela vient s'ajouter à des années de perte du pouvoir d'achat. Depuis 1983, le point qui sert à calculer le salaire de base des fonctionnaires a perdu, selon les propres chiffres du ministère, 10% de sa valeur par rapport à l'indice de l'INSEE. Encore n'est-ce qu'une indi-

cation sous-estimée de la baisse. Le minimum des salaires dans la Fonction publique, qui concerne plusieurs centaines de milliers de salariés de l'Etat, est aujourd'hui en dessous du SMIC, celui-ci n'étant alors atteint qu'en y ajoutant des primes.

Depuis des années l'Etat, comme les patrons privés, utilise la pression du chômage pour diminuer les revenus de ses salariés. Les gouvernements de gauche et de droite se sont relayés pour dire aux fonctionnaires qu'ils avaient déjà bien de la chance d'avoir un emploi garanti. Exactement comme les patrons privés serinaient à leurs salariés que, s'ils n'étaient pas contents de leurs salaires, l'entreprise allait couler... Et aujourd'hui, alors que le gouvernement se flatte, mois après mois, de ses chiffres sur la baisse du chômage, il utilise encore ces vieilles recettes. Jospin et Fabius se félicitent que la soi-disant reprise économique ne se traduise pas par des augmentations de salaires, et ils entendent bien donner l'exemple en la matière.

Mais après des années de baisse de leurs revenus, ce qui est à l'ordre du jour pour les cinq millions de salariés de la Fonction publique n'est pas les quelques dizaines de francs dont Michel Sapin voudrait leur faire l'aumône. Ce n'est pas le simple maintien d'un pouvoir d'achat considérablement amputé dans la période précédente. C'est au moins la récupération de tout ce qui leur a été volé, et qui se chiffre en milliers de francs par mois, comme pour tous les travailleurs de ce pays.

Daniel MESCLA



Manifestation de la Sécurité sociale le 21 mars 2000, à Paris.



# LE SCANDALE DES ZONES D'ATTENTE ET DES CENTRES DE RÉTENTION

**Dans un rapport parlementaire, le député socialiste Mermaz dénonce les zones d'attente et les centres de rétention pour les étrangers en situation irrégulière, affirmant « qu'ils sont l'horreur de la République ». Il « découvre »... avec un certain retard, ce que l'on savait déjà, à savoir le sort intolérable réservé aux étrangers en attente d'expulsion.**

Il existe 122 zones d'attente, dont 98 dans l'Hexagone. Celles de la région parisienne concentrent l'essentiel des demandes d'asile. Le maintien en zone d'attente d'un étranger peut être dû à l'interruption d'un transit, un refus d'entrée ou une demande d'asile. Pour les six premiers mois de cette année, cela a concerné environ 10 000 personnes. Les demandeurs d'asile peuvent alors attendre jusqu'à vingt jours dans des conditions déplorablement : enfermés dans des locaux exigus aux fenêtres scellées (hôtel Ibis de Roissy) ; entassés à 18 dans la même pièce (Arenco à Marseille). Promiscuité inacceptable, manque d'hygiène total sont le lot quotidien des étrangers parqués dans ces zones de non-droit où sévit l'arbitraire policier. En juillet dernier une jeune Sierra-Léonaise, enceinte de huit mois, placée en zone d'attente à l'aéroport de Roissy, avait perdu l'enfant qu'elle portait. Un mois plus tard un demandeur d'asile cubain avait été renvoyé dans son pays d'origine, tandis qu'en septembre une jeune enfant tamoule de quatre ans était retenue dans un centre de rétention à Marseille.

## Des prisons pour étrangers

Parallèlement à ces zones d'attente, il existe 17 centres de rétention, où sont enfermés des étrangers ou des travailleurs immigrés considérés comme étant en situation irrégulière, faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion ou de reconduite à la frontière. Près de 15 000 étrangers ont séjourné dans un centre de rétention en 1999. Ce chiffre

devrait atteindre les 20 000 cette année. A Calais, par exemple, un hangar utilisé pour la construction du tunnel sous la Manche fait office de centre de rétention. Là, 600 à 800 personnes s'entassent quotidiennement dans un endroit prévu pour 200 au plus ! A Marseille, sur le port, le centre d'Arenco (qui fait aussi office de zone d'attente) illustre les mauvais traitements infligés aux étrangers reconduits. Sans oublier les centres du Palais de Justice de Paris, de Choisy-le-Roi et du commissariat de Bobigny, en banlieue parisienne, implanté au sous-sol, et qui est sans aucun doute l'un des plus sordides.

Mermaz propose des « réformes », exige la fermeture de ces deux derniers centres, somme le gouvernement de mettre en œuvre « un vaste plan de rénovation des structures existantes », pour rendre plus humaines les conditions de détention des étrangers, et encourage la présence d'observateurs extérieurs. Comme si, pour mettre fin à cette situation révoltante, il suffisait d'un simple coup de peinture, d'agrandir les locaux de rétention ou encore d'accroître le nombre de visites des parlementaires ou des associations ! Rénovés ou non, c'est l'existence même de ces centres qui pose un réel problème.

## Le gouvernement est responsable

Mermaz, ancien ministre de Mitterrand, ancien président de l'Assemblée nationale, et porte-parole du gouvernement socialiste dans les années 1990, s'indigne aujourd'hui d'une réalité qu'associations de défense des immigrés et presse ont dénoncée à plusieurs reprises. Il a participé à des

gouvernements qui savaient, et qui n'ont rien fait. Pourquoi par exemple un centre comme celui d'Arenco, dans le port de Marseille, déjà sous les projecteurs de l'actualité dans les années 1970, fermé, puis ouvert de nouveau, reste-t-il en activité ? Pourquoi des centres insalubres comme celui du Palais de Justice à Paris, ou comme celui de Bobigny en Seine-Saint-Denis, continuent-ils à fonctionner à plein régime et à « accueillir » plus de mille étrangers par an pour ce dernier ? Qui paye chaque mois 1,6 million de francs pour la location de deux étages de l'hôtel Ibis de Roissy pour les transformer en zone d'attente ? Qui a dépensé 18 millions de francs en 1999, contre 7,4 en



1997, pour « gérer » l'ensemble de ces zones et ces centres ? Le ministère de l'Intérieur ! Tel est le coût financier et humain de la politique anti-immigrés du gouvernement.

Car, de Giscard à Jospin, les ministres de l'Intérieur, de Pasqua à Vaillant, ont utilisé ces zones d'attente et ces centres de rétention en permanence. Ils les ont multipliés en nombre pour y garder des étrangers, hommes et femmes, qui n'ont commis que le crime d'être nés dans un pays pauvre, d'avoir voulu fuir la misère ou la guerre civile.

René CYRILLE

## Mineurs étrangers LE GOUVERNEMENT PRÉPARE UN MAUVAIS COUP

Jusqu'à présent, les mineurs étrangers entrés irrégulièrement sur le territoire français sont placés en zone d'attente pendant quelques jours, puis renvoyés dans leur pays d'origine. Cependant de nombreux jeunes bénéficient d'une remise en liberté après un passage devant le juge, en raison de leur incapacité juridique liée à leur statut de mineur. Une fois sortis de l'aéroport, ils se perdent alors le plus souvent dans la nature au grand dam du gouvernement.

Parce que mineurs, ces jeunes étrangers ne peuvent

fillette comorienne, ont défrayé la chronique. Suite à ces scandales et aux interventions des associations de défense des immigrants, qui réclament une plus grande protection de ces jeunes irréguliers, le gouvernement a chargé le ministre de l'Intérieur de concocter un projet de loi censé améliorer l'accueil de ces mineurs étrangers.

Selon ce projet, ces jeunes devraient désormais être assistés « d'un administrateur ad hoc » et d'un avocat commis d'office, « durant leur maintien en zone d'attente », afin d'être représentés « dans toutes les procédures administratives et judiciaires ». Cet administrateur serait également capable de saisir le juge des tutelles pour le mineur, dès lors que celui-ci serait autorisé à séjourner en France. Cependant, il n'y a pas un mot sur les démarches nécessaires pour obtenir le droit d'asile. Selon les associations de défense des immigrants, cette « réforme » n'assure en réalité aucune protection des mineurs étrangers isolés : elle se contente tout au plus d'organiser leur séjour en zone d'attente, pour mieux... les reconduire à la frontière !

Le gouvernement Vaillant-Jospin se défend de vouloir les renvoyer dans leur pays d'origine et argue que tout cela « n'est pas ficelé ». Hypocrite, il essaye de jouer un petit air de violon humanitaire. L'afflux de milliers d'adolescents étrangers en détresse (2000 en 1999) qui essaient de franchir la frontière chaque année, parfois au péril de leur vie, révèle un véritable problème. Mais la préoccupation du gouvernement est surtout d'empêcher que les jeunes étrangers, qui arrivaient jusqu'à présent à passer au travers des mailles du filet, faute d'un arsenal juridique conséquent, ne puissent plus le faire, de crainte que cela ne fasse « un appel d'air », pour reprendre l'expression des autorités, qui serve d'exemple à d'autres.

R.C.

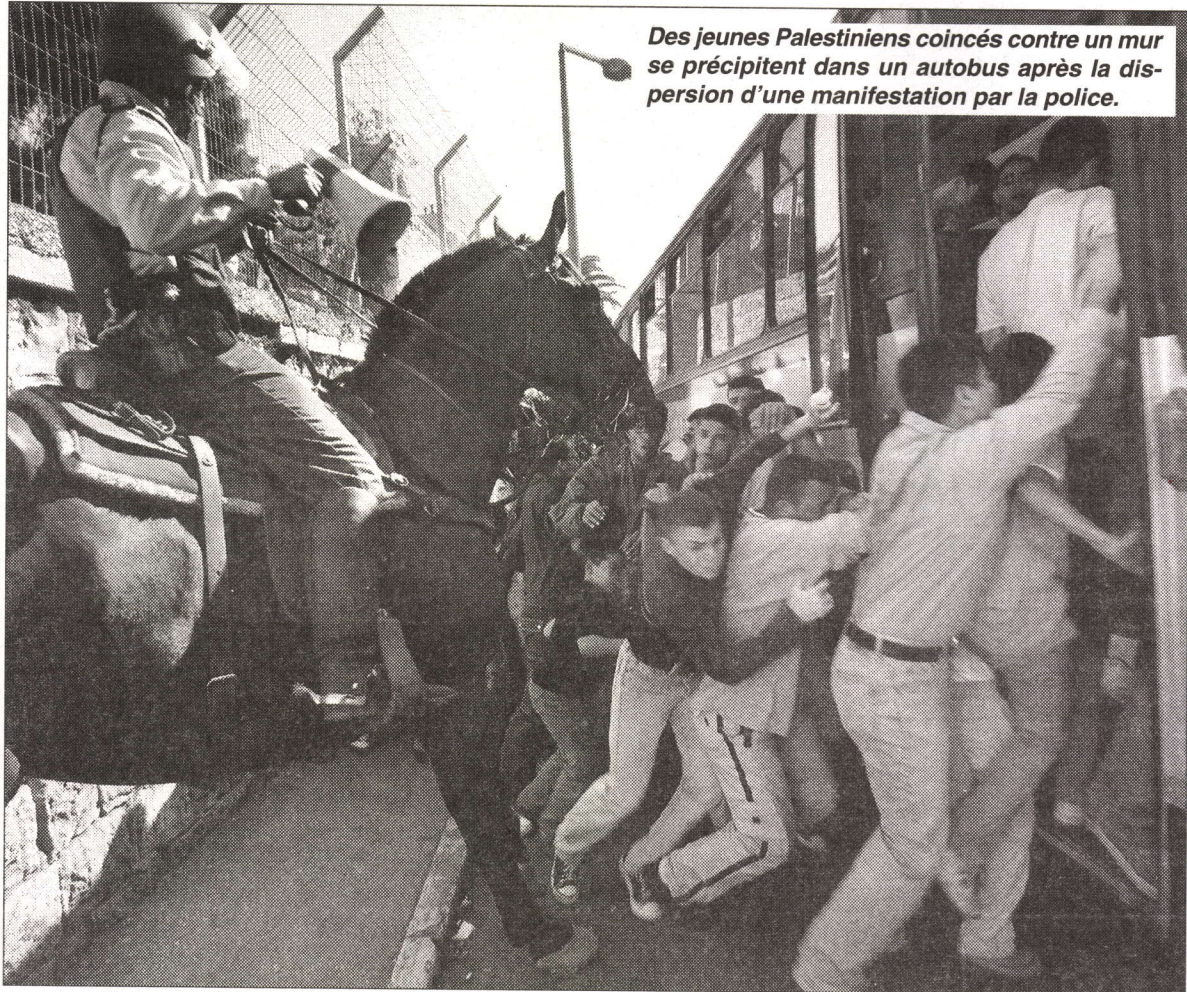


Proche-Orient

# L'ESCALADE SANGLANTE

## DU GOUVERNEMENT ISRAËLIEN

États-Unis



Des jeunes Palestiniens coincés contre un mur se précipitent dans un autobus après la dispersion d'une manifestation par la police.

mée israélienne, ne font qu'attiser un peu plus encore la haine de tout un peuple. Et puis, côté israélien aussi, les morts s'ajoutent aux morts, même s'ils sont bien moins nombreux que côté palestinien. C'est le prix que le gouvernement israélien fait déjà payer à sa propre population, pour maintenir et aggraver la spoliation d'un autre peuple, le peuple palestinien.

Comment s'étonner que celui-ci se révolte, quand la politique du gouvernement israélien est chaque jour plus provocante à son égard, quand il est chaque fois un peu plus chassé de sa terre et de ses maisons, au milieu d'un prétendu « processus de paix » qui n'est que la couverture hypocrite de la continuation de la vieille politique d'oppression ?

Aussi cette nouvelle escalade dans la terreur ne fait que traduire l'impuissance et l'impasse de Barak et des dirigeants sionistes face à la révolte d'un peuple. Ils ne savent que répondre chaque fois par un peu plus de morts et de destructions. Jusqu'à quand ? Si le peuple palestinien n'accepte pas de se taire, la paix proposée par le gouvernement israélien se limiterait-elle à la paix des cimetières ?

Et puis cette impasse en est tout autant une, et tragique, pour le peuple israélien lui-même. De la citadelle armée, obligée de rester sur le pied de guerre pour faire face à l'hostilité provoquée par la politique de gendarmerie de l'impérialisme dans la région menée par les dirigeants d'Israël, son avenir doit-il être de voir ses enfants sous l'uniforme faire régner une terreur toujours plus sanglante contre le peuple voisin ? Où cette politique criminelle pourra-t-elle mener tout un peuple, autrefois victime lui-même de la barbarie de la société capitaliste ?

Cette politique est sans issue. Les rododromes déplacés d'un Barak, soucieux de plaire à l'aile la plus réactionnaire de son pays, n'y changeront rien. L'histoire a eu mille fois l'occasion de rappeler à tous qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. La seule issue au conflit est non seulement la reconnaissance des droits du peuple palestinien, mais c'est l'union de tous les exploités, arabes et israéliens, pour construire dans leur lutte la libre association des peuples de cette région dans l'intérêt de tous les opprimés.

Paul SOREL

La non-élection du président des États-Unis traîne en longueur. Le résultat devait être proclamé samedi 18 novembre, mais la Cour suprême de Floride a remis sa décision à plus tard, normalement après l'audition des deux candidats, Bush et Gore, qui devait avoir lieu dans la journée de mardi 21. Mais, la date butoir pour le résultat étant le 12 décembre, la décision pourrait encore être repoussée. Cependant, selon Clinton, il ne faudrait pas voir là une « crise du système démocratique américain »...

Dans l'affaire « Bush contre Gore », des armées d'avocats, représentant les deux candidats, ont déposé auprès de la Cour suprême de Floride des cartons d'arguments.

Le clan Bush, de son côté, met en avant 930 voix d'avance, tandis que le clan Gore reste convaincu que le recomptage lui permettra de refaire son handicap. Les uns et les autres s'accusent mutuellement de manipuler les votes.

Sans doute, le mode de scrutin américain, qui en vaut bien d'autres tout aussi tordus dans ce monde qui se prétend démocratique, aura révélé ses limites à l'occasion de cette

Sur ordre du Premier ministre travailliste, Barak, l'armée israélienne a franchi lundi 20 novembre un nouveau pas sanglant dans l'escalade de la violence qu'elle fait subir au peuple palestinien depuis près de deux mois.

A 17 h 55 à Gaza, à une heure d'affluence dans les rues, a commencé le bombardement systématique de la ville. Pendant deux heures les hélicoptères et l'aviation israélienne, conjointement à la marine, ont fait pleuvoir roquettes et missiles, faisant des victimes civiles, hommes, femmes, enfants par dizaines : après la fin des bombardements, un premier recensement faisait état de 120 blessés et de deux morts. Malheureusement ce chiffre risque fort d'être provisoire. Quinze bâtiments de

l'Autorité palestinienne ont été détruits.

Le gouvernement israélien a tenté de justifier cet acte terroriste à grande échelle contre la population de cette ville de près d'un million d'habitants, en parlant de la riposte nécessaire à l'attentat contre un bus scolaire israélien qui le matin même avait fait deux morts et neuf blessés. Le Premier ministre israélien Barak a déclaré : « Il s'agit d'un attentat très grave, un acte barbare et criminel. C'est la raison pour laquelle nous avons attaqué les cibles de l'Autorité ». Et pour confirmer que son gouvernement entendait poursuivre sans rémission dans cette impasse il a ajouté avec cynisme : « Nous demanderons des comptes à ceux qui nous attaquent. Il n'y a pas de retenue, nous ne lions pas les mains de l'armée, ceux qui agissent contre nous le paieront cher, il y aura des opérations autant qu'il faudra, nous continuerons à agir avec toute la puissance de

feu requisite ».

Oui, il faut toute l'arrogance d'une puissance militaire qui sait disposer d'une supériorité absolue dans ce domaine de la force brute, pour faire ces déclarations menaçantes envers le peuple palestinien qui compte ses morts depuis bientôt deux mois. L'attentat contre un bus scolaire israélien n'a évidemment aucune justification, il relève du même aveuglement politique et du même mépris vis-à-vis des populations en général. Mais il n'est, à son niveau, que la reprise de ce que fait en grand l'armée israélienne depuis des semaines.

Depuis des semaines l'armée israélienne, après avoir été provoquer la population palestinienne à Jérusalem, tire à balles réelles sur la jeunesse palestinienne qui ne peut lui répondre qu'à coups de pierres. Les morts, qui se chiffrent par centaines dans le camp de ceux qui protestent et qui se font abattre chaque jour par les balles de l'ar-

### Pour les droits du peuple palestinien, MANIFESTONS LE 29 NOVEMBRE

Pour protester contre les tueries et pour défendre les droits du peuple palestinien, Lutte Ouvrière appelle à se joindre aux diverses manifestations qui sont prévues le mercredi 29 novembre dans différentes villes, et en particulier à celle qui se rassemblera à Paris à 18h30 Place Denfert-Rochereau

Vietnam

Clinton vient d'effectuer une visite de trois jours au Vietnam, la première d'un président des États-Unis depuis le départ précipité des troupes américaines de ce pays, il y a plus de vingt-cinq ans.

De 1946 à 1975, pendant trente ans, le peuple vietnamien a subi la guerre de façon pratiquement ininterrompue. D'abord, ce fut de la part de l'impérialisme français. Après la déroute de ce dernier en 1954 et l'indépendance du



# BUSH, ILS GAGNENT GORE, ON PERD

élection. Mais en fait c'est tout le système politique qui relève du jeu de « pile je gagne, face tu perds ». Les deux appareils politiques, le Parti Démocrate et le Parti Républicain, sont des machineries au comportement identique. Elles sélectionnent l'une et l'autre des candidats qui se ressemblent de plus en plus.

C'était particulièrement évident dans cette élection où les deux candidats avaient choisi de gommer ce qui pouvait les distinguer. Sur bien des sujets, laissés hors de la campagne, ils affichaient une opinion identique, comme par exemple sur la peine de mort. La campagne s'est ensuite polarisée sur certains thèmes, notamment l'avenir des retraites, où les candidats n'avaient pas d'opposition tranchée sur le fond, partisans l'un et l'autre de la privatisation, et n'affichaient que des toutes petites nuances d'opinion.

En tout cas, une moitié d'électeurs américains a choisi comme d'habitude de rester chez soi. Et, contrairement à ce que prétendent ceux qui veulent à tout prix pousser les citoyens vers les urnes, même quand il n'y a aucun choix réel – et choisir entre Bush et Gore, c'est choisir entre la peste et le choléra – ceux qui ont préféré rester chez eux parce qu'ils sentaient que ces deux candidats représentaient un monde hostile aux classes laborieuses n'ont pas été les moins bien inspirés.

En effet, Bush et Gore sont tout à fait interchangeables et disposent d'atouts différents, mais somme toute équivalents, pour remplir leur rôle qui est de donner un visage au plus puissant Etat capitaliste de la planète. L'un

comme l'autre sauront représenter et servir les intérêts de la plus puissante classe dirigeante du monde, la bourgeoisie américaine. L'ensemble de l'Etat américain est conçu pour pourvoir à ce résultat indépendamment du choix du président. Et c'est pourquoi il n'y a pas de quoi s'étonner, comme le font ces jours-ci certains journaux français, que « l'idiot du village global » – ils pensent à Bush – puisse être président des Etats-Unis. Il ne sera ni mieux ni pire dans le rôle que le vieil acteur gâteux qu'était Ronald Reagan. L'appareil d'Etat américain en a vu d'autres.

Le quotient intellectuel du président ou ses connaissances en politique extérieure, par exemple, ne sont en tout cas pas un problème pour le patronat et les courtiers en Bourse. Dans la presse américaine, ils expliquaient il y a quelques jours ce qu'ils attendent de cette élection présidentielle. Ils

préfèreraient la cohabitation : un président démocrate et des Républicains contrôlant la Chambre des représentants, plutôt que tout sous le contrôle des Républicains (ce serait le cas, si c'est Bush qui est élu). C'est qu'ils viennent de vivre, pendant six ans, le premier cas de figure avec Clinton. Pendant cette période, la progression de la Bourse a été de 13,5 % par an, un résultat deux fois meilleur, paraît-il, que dans le cas où le président et la Chambre des représentants sont de même couleur politique.

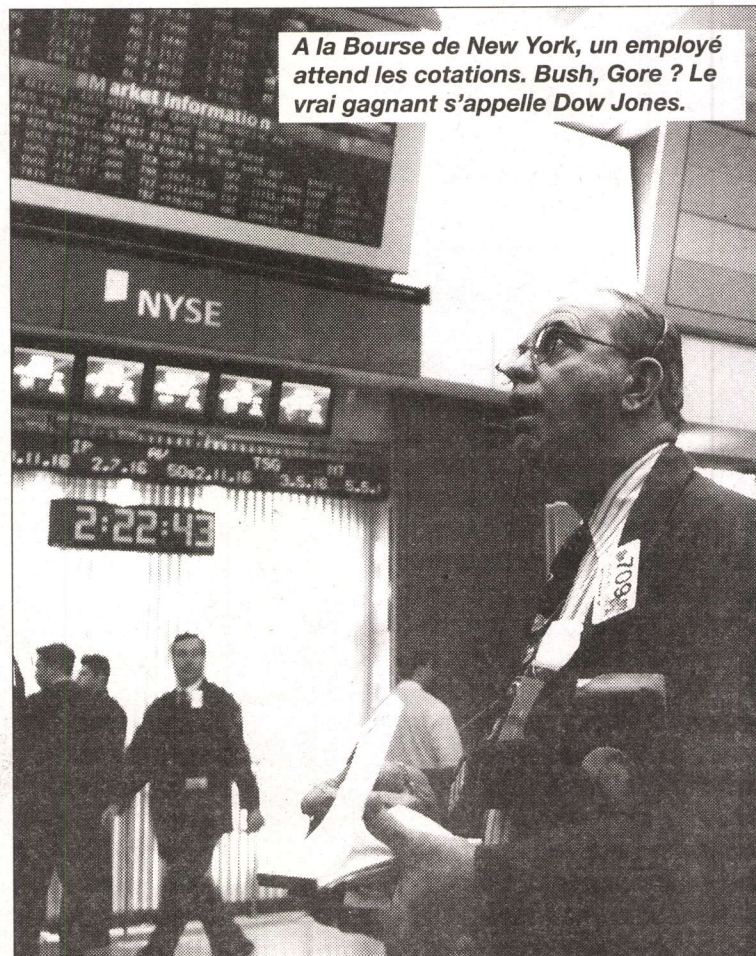
Ce que le patronat américain attend du président, c'est de pouvoir gagner encore plus d'argent. Et cette répartition des rôles entre Démocrates et Républicains, à laquelle ils disent aspirer, est une façon de réaffirmer que les uns comme les autres servent le camp des riches.

Jacques FONTENOY

## Vie sauve et liberté pour Mumia Abu Jamal !

Diverses associations, organisations et partis politiques qui soutiennent Mumia Abu Jamal, ancien militant des Black Panthers aux USA, condamné à mort il y a dix-neuf ans pour un crime qu'il n'a pas commis, appellent à diverses initiatives dans la semaine du 29 novembre au 3 décembre. Jusqu'à présent les autorités américaines ont bien, à plusieurs reprises, accepté le report de l'exécution de Mumia, mais elles se refusent à envisager la révision de son procès truqué, la reconnaissance de son innocence et sa libération.

C'est pourquoi nous appelons à participer à la manifestation qui se rassemblera le samedi 2 décembre, à 14 heures, place de la République à Paris.



A la Bourse de New York, un employé attend les cotations. Bush, Gore ? Le vrai gagnant s'appelle Dow Jones.

## COCA-COLA RACISTE

2 000 salariés noirs de l'entreprise américaine Coca-Cola s'estimaient victimes de discrimination raciale. Ils étaient systématiquement moins bien payés que leurs collègues et leurs possibilités de promotion au sein de l'entreprise étaient beaucoup plus réduites. Ils ont donc traîné leur direction en justice. Peu sûre d'elle dans cette affaire, cette dernière a préféré rechercher un accord à l'amiable avec les avocats des plaignants.

Moyennant 192,5 millions de dollars (1 347,5 millions de francs), Coca-Cola n'aura donc pas à s'expliquer. Ce genre de pratique n'est pas exceptionnelle. Pour 176,1 millions de dollars (1 232,7 millions de

francs), Texaco, un des Majors du pétrole, avait également obtenu l'arrêt de poursuites judiciaires pour discrimination raciale.

« Notre but est de faire changer Coca-Cola », a déclaré un des avocats des travailleurs noirs qui avaient porté plainte. Pourtant l'exemple de Texaco ne semble pas avoir effrayé Coca-Cola. Ces grandes multinationales ont accumulé au fil des années des profits si faramineux qu'elles affichent sans vergogne leurs possibilités de tout pouvoir payer, y compris le « prix » (partiel) de leurs pratiques réactionnaires, mais ô combien profitables.

Alain VALLER

# QUAND CLINTON FAIT LA MORALE AUX VICTIMES DE L'ARMÉE US

Nord, l'impérialisme américain prit la relève pour soutenir les gouvernements fantoches du Sud-Vietnam. De 1965 à 1973, ils intervinrent directement. Il y eut sur place jusqu'à plus de 500 000 soldats américains, à la fin démoralisés eux-mêmes par la guerre odieuse qu'on leur ordonnait de mener. Toute la région fut pilonnée par les sinistres bombardiers B52. Le Vietnam reçut l'équivalent des deux tiers des bombes tombées sur l'Europe entière durant la

Seconde Guerre mondiale. Pour les dirigeants américains, il n'était pas question que de nouveaux pays leur échappent. Il fallait, disaient-ils, « endiguer » la progression du communisme. Mais ils ne purent vaincre et durent quitter piteusement le Vietnam, qui fut réunifié sous la direction du PC vietnamien.

Si près de 60 000 soldats américains y moururent, les guerres coloniales, française puis américaine, firent plus de trois millions de victimes du côté vietnamien.

Aujourd'hui encore, des zones entières restent anéanties par les bombardements et les destructions chimiques qu'elles subirent alors. Chaque année, des milliers de personnes meurent encore en sautant sur des mines. Il resterait actuellement près de 300 000 tonnes de munitions non explosées. Des enfants naissent malformés, conséquence de l'utilisation durant la guerre de produits chimiques hautement toxiques.

« Ces sacrifices partagés ont donné à nos deux nations des

relations sans parallèle », a déclaré sans honte Clinton. Voilà les seuls mots qu'il a trouvés, loin de tout regret et de toute sollicitude pour les victimes de ses prédecesseurs. Quant à l'aide à apporter au Vietnam pour lutter contre les conséquences durables de la guerre, il n'en est pas question, hormis quelques brouilles. Car Clinton n'est pas allé au Vietnam pour cela, mais bien pour faire la morale au gouvernement vietnamien et préconiser une orientation plus libérale de la

politique et de l'économie vietnamiennes.

Les dirigeants vietnamiens tentent de panser les plaies de la guerre et de développer la production par le contrôle de l'économie par l'Etat. Mais qu'un marché potentiel d'un pays de 80 millions d'habitants échappe à la convoitise des industriels et autres capitalistes, c'est cela qui émeut Clinton, plutôt que tous les sacrifices, passés et présents, du peuple vietnamien, dont il n'a que faire.

Michel ROCCO



Parlement de Strasbourg

LA SESSION DE NOVEMBRE

**Actualité oblige, la session de novembre du Parlement européen a examiné une résolution sur l'interdiction des farines animales dans l'alimentation des animaux. Les trois députées européennes de Lutte Ouvrière l'ont votée tout en soulignant « le retard pris dans l'interdiction totale et générale de la production et l'utilisation » de ces farines et le fait que, par sa formulation, la résolution soulève « des interrogations sur la volonté des autorités de s'opposer vraiment aux fraudes et escroqueries des trusts de l'agroalimentaire ».**

UNE « CHARTE » QUI TIRE LES DROITS SOCIAUX VERS LE BAS

La question de la Charte des droits fondamentaux a été de nouveau soulevée. Arlette Laguiller, Armonie Bordes et Chantal Cauquil ont réaffirmé que « dans cette société de classes où seuls comptent les rapports de forces, les chartes ne constituent pas une véritable protection pour les travailleurs » et ont voté contre cette Charte. Car elle « refuse d'inclure des droits aussi élémentaires que ceux à une retraite décente, à un revenu minimum, à un loge-

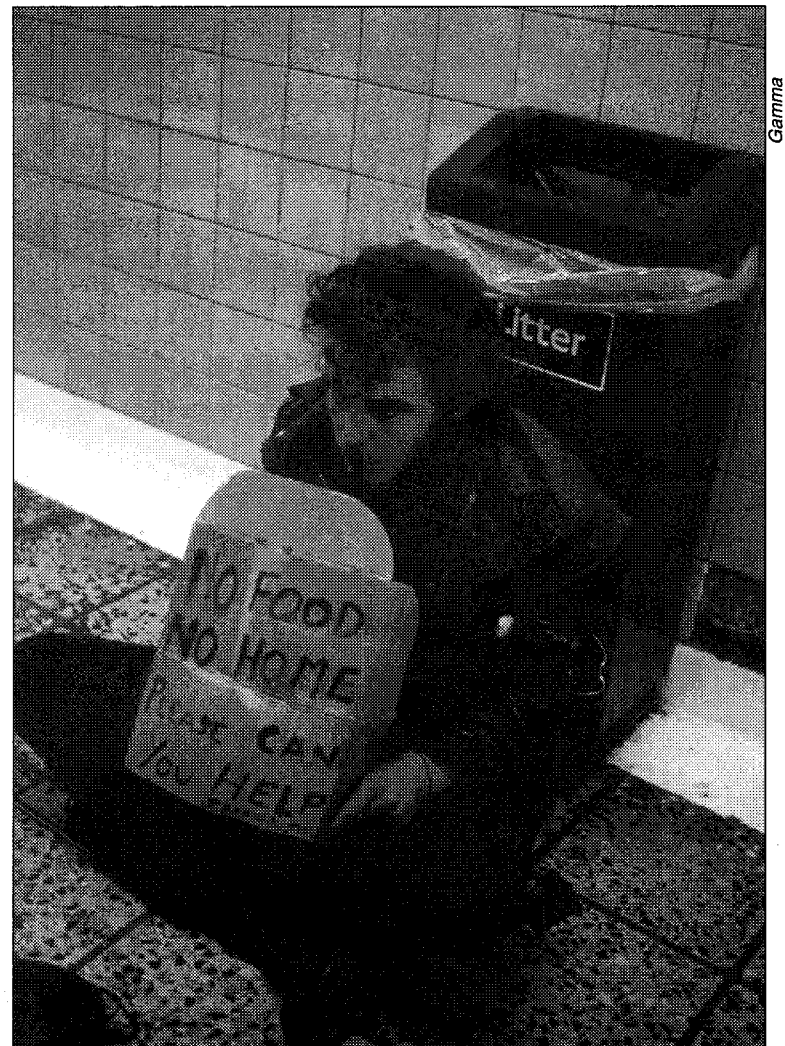
ment décent, à des soins de santé. Quant à l'article interdisant le travail des enfants d'âge scolaire, il admet des dérogations alors qu'en Europe, déjà, un nombre inacceptable d'enfants travaillent, sont exploités et n'ont pas droit à une véritable éducation ».

Nos camarades ont aussi rejeté le rapport Rocard sur l'assurance-maladie complémentaire. Présenté comme un progrès par la presse de gauche, il constate le recul général des régimes légaux de protection sociale en Europe et que, du fait du chômage et des bas salaires, une part croissante de la population n'a plus les moyens de se soigner. Mais il préconise les assurances complémentaires privées ou mutualistes comme solution du problème. « Pour qui ? Sûrement pas pour ceux qui devraient payer encore plus pour se soigner, a dénoncé Chantal Cauquil au nom de nos députées, alors que cette société leur en refuse les moyens. Mais d'abord pour les assureurs privés, auxquels les Etats ont offert le marché de la santé ».

S'agissant du rapport sur la lutte contre l'exclusion sociale, nos députées ont ainsi expliqué leur vote :

« On dénombre officiellement 65 millions de pauvres en Europe, 18% de la population. Cela signifie qu'une fraction considérable de la classe ouvrière de l'une des régions les plus riches du monde est réduite à la misère. [...] Ce n'est pas un malheur venu d'on ne sait où qui a fabriqué 65 millions de pauvres, mais l'avidité d'une classe privilégiée capita-

liste qui, pour augmenter ses profits, supprime des emplois, ferme des usines et réduit 15 millions de femmes et d'hommes au chômage, et pèse sur tous les salaires. [...] Aucun rapport ni aucun vote du Parlement européen ne pourra modifier cette situation. Mais le rapport aurait pu au moins en dénoncer les responsables ». Aussi, « tout en ne votant pas contre, nous n'avons pas voté non plus pour ce rapport dont non seulement les propositions concrètes (verser l'équivalent de 1,5 euro par Européen pauvre sur cinq ans!) sont insuffisantes mais qui, malheureusement, dissimule plus qu'il ne combat la réalité de l'exploitation, véritable cause de la pauvreté des classes laborieuses ».



Dans une station de métro londonienne. Une pauvreté produite par la société capitaliste.

Secrets en tout genre...

Sur la question de l'accès du public aux documents des institutions européennes, nous nous sommes bien sûr prononcés pour, en refusant toute limitation invoquant le secret défense, les intérêts des Etats ou ceux des entreprises. Une majorité de députés ayant demandé la levée de certaines de ces restrictions, la Commission européenne a rejeté ce vote. Cela n'étonnera personne.

Le Parlement européen dit se préoccuper du problème du blanchiment d'argent. Un rapport présenté en session déplorait que « les frontières soient ouvertes pour les

délinquants mais restent fermées pour les institutions chargées de les poursuivre ». A quoi Arlette Laguiller a répondu : « Vous avez voulu une Europe avec la préoccupation exclusive d'ouvrir les portes à la circulation des capitaux et des marchandises. Les capitaux sales empruntent les mêmes circuits que les autres, si tant est que bien des opérations des entreprises ayant pignon sur rue ne soient pas aussi sales que les capitaux du cartel de Cali. [...] Vous êtes bien incapables de prendre des mesures véritables pour empêcher le blanchiment de

l'argent sale, car il faudrait s'en prendre aux groupes bancaires et financiers. [...] Nous sommes les seuls ici à vouloir des mesures qui empêchent vraiment [cela] : la levée immédiate du secret bancaire, du secret commercial, du secret des affaires, l'ouverture des livres de comptes de toutes les entreprises bancaires ou industrielles et le droit de tous les employés de ces entreprises, de tous les consommateurs, à porter à la connaissance du public tout mouvement de fonds qui va à l'encontre des intérêts de la collectivité ».

Droits de l'Homme ou intérêts des trusts européens

Nous avons voté contre le rapport Morillon (général français ayant commandé des troupes de l'ONU en Bosnie) consacré à la Turquie. Prétendant examiner les progrès de ce pays sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne, avons-nous déclaré, ce rapport rappelle surtout au gouvernement turc qu'il doit encore plus ouvrir son marché au capital européen « en procédant à des « réformes structurelles » allant du « démantèlement des subventions d'Etat à la refonte des retraites ou encore à l'accélération des privatisations ». C'est-à-dire en réduisant les budgets sociaux et en aggravant les conditions de vie des couches les plus démunies de la population ».

Pour les droits de l'Homme, au

contraire, il se borne à « encourager le gouvernement turc » et précise refuser de « s'immiscer dans ses affaires ». En chœur avec Morillon, Cohn-Bendit (chef Vert de la délégation du Parlement européen auprès de l'Etat turc) s'est élevé contre les députés qui voulaient que l'Europe des Quinze exige du gouvernement d'Ankara qu'il reconnaisse le génocide arménien.

En fait, comme nous l'avons dénoncé, « les gouvernements européens ne veulent pas déplaire aux partis réactionnaires turcs qui refusent d'abolir la peine de mort et foulent aux pieds les droits des femmes, ni aux autorités turques de toujours qui répriment le peuple kurde aujourd'hui, après avoir massacré le peuple arménien ».

MIEUX VAUT ÊTRE DÉPUTÉ ET BIEN PORTANT, QU'EMPLOYÉ ET MALADE

Durant la session du Parlement européen, un incident révélateur a montré le peu de cas que fait celui-ci de son propre personnel. Un employé, fonctionnaire du Luxembourg venu travailler à Strasbourg, est arrivé un matin malade au travail. Il a dû attendre 9 heures du matin l'arrivée du médecin, car en dépit du fait que nombre de personnes travaillent la nuit ou commencent à 7 heures du matin, le service médical lui n'est ouvert qu'à partir de 9 heures.

Mais, plus choquant, il lui a été refusé d'être transporté à la clinique avec une des voitures (avec chauffeur) qui transportent les députés, à qui ces véhicules sont réservés. Et un des collègues du malade a donc dû prendre sur lui de quitter le travail pour l'accompagner.

Pour couronner le tout, la clinique où l'avait fait envoyer le médecin (qui ne connaît apparemment ni le SAMU ni l'hôpital) n'était pas en mesure de s'occuper de son cas. Elle l'a donc expédié vers une autre clinique... à

Sarrebruck, en Allemagne, à 100 km de là ! Strasbourg n'est pourtant pas une ville sous-équipée en hôpitaux. Cette affaire a indigné les collègues du fonctionnaire malade.

Et dire que celui-ci s'était dit que le Parlement, vu l'importance de ses moyens, était le mieux placé pour lui venir en aide !

Le Parlement européen aurait voulu prouver que la protection sociale n'est pas son fort, il n'aurait pas fait mieux.



Alstom

# CONTRE LES LICENCIEMENTS, LA LUTTE CONTINUE

Dans les usines du groupe Alstom de la région parisienne, le mardi 21 novembre était une nouvelle journée de lutte contre le plan de suppressions d'emplois en cours (1 749 sur sept sites, rien qu'en France). Plusieurs centaines de travailleurs de Saint-Ouen, LCA (qui s'est mis en grève toute la journée) et Rateau à La Courneuve, et des délégations des différentes usines du groupe (Lys-lez-Lannoy, Vélizy...) se sont rassemblés devant l'usine de La Courneuve.

Le plan de la direction prévoit la suppression d'un emploi sur cinq en Europe et dans le monde, avec la disparition de certains sites : Lys-lez-Lannoy dans le Nord, la quasi-suppression de LCA à La Courneuve et la suppression d'un emploi sur quatre à Saint-Ouen. Pourtant, les encarts publicitaires que la direction d'Alstom a fait paraître dans la presse titrent « Nouveaux progrès », pour annoncer des

commandes et un chiffre d'affaires en hausse (de 32 et 40 % respectivement) et des bénéfices de 103 millions d'euros (un peu moins de 700 millions de francs)... rien qu'au premier semestre 2000 !

Non seulement le groupe se porte bien, a de l'argent pour les actionnaires ou pour racheter des sociétés, mais il a des commandes ! Côté ferroviaire, l'activité est repartie avec de nouvelles commandes de la SNCF. Côté transformateurs et construction électrique, le plus gros de l'activité en région parisienne, aussi. Sans parler de la construction navale qui déborde de commandes et de profits.

Les travailleurs sont donc bien décidés à refuser les licenciements. Cette journée de mardi a été une nouvelle étape dans cette voie. La direction d'Alstom maintient ses plans et menace même de distribuer les premières lettres de licenciement à La Courneuve dans les



Lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 2000 à Paris.

semaines qui viennent.

« Alstom fait des profits et licencie. Interdiction des licenciements » peut-on entendre lorsque les salariés d'Alstom manifestent. C'est bien cela qu'il est nécessaire d'imposer.

Correspondant LO

## Des comptes à dormir debout

Le plan présenté au Comité Central d'Entreprise et concernant l'usine de Saint-Ouen prévoyait 165 suppressions d'emplois, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires établies en 1999, chiffre ramené à 118 depuis. Or, en se basant sur les propres chiffres de la direction, c'est-

à-dire le chiffre d'affaires prévu aujourd'hui, non seulement les licenciements deviennent superflus, mais il va manquer de monde pour fabriquer les transfos !

Les représentants syndicaux au CCE ont refusé les « raisons économiques » de la direction et porté l'affaire

devant les tribunaux.

Si, en partant des propres chiffres de la direction, les raisons avancées par celle-ci ne sont pas valables, qu'est-ce que ce serait si on pouvait réellement avoir accès à leur comptabilité réelle et que les travailleurs et la population puissent tout vérifier !

## A quoi servent les députés socialistes ?

Le 14 novembre, une délégation intersyndicale des usines Alstom de la région parisienne a été reçue par des députés du Parti Socialiste à l'Assemblée. Ce n'était pas la première entrevue depuis que le plan a été annoncé. Les élus du PC ont été rencontrés, ainsi que les cabinets ou ministres concernés, le cabinet de Jospin, les ministres des Transports, de l'Industrie...

De tout cela évidemment il n'est rien sorti d'autre que de belles paroles. Il y a quelques mois, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, avait des accents virils et serrait le poing pour dire qu'Alstom

devait quelque chose à l'Etat. Effectivement, depuis toujours, ce trust a fait sa fortune en bénéficiant de commandes d'entreprises publiques. A la dernière entrevue, le ton des députés avait changé. C'était un balancement attristé entre le « on n'y peut rien » et « si on contraint trop les employeurs, ils vont délocaliser en Europe ». Sauf qu'ils le font de toute façon et qu'à l'étranger ils licencient aussi, selon leur bon vouloir.

Ce qu'on a pu vérifier une fois de plus, c'est que ces gens-là n'ont pas la volonté politique de s'attaquer aux patrons.

Renault Cléon  
Seine-Maritime

## DÉBRAYAGES POUR LES SALAIRES

A Renault Cléon près de Rouen, usine de 4 500 travailleurs auxquels il faut ajouter un millier d'intérimaires, deux débrayages sur les salaires ont eu lieu à une semaine d'intervalle à l'appel de la CGT.

Les dirigeants CGT de Renault Cléon ont comme objectif l'ouverture de négociations. Les ouvriers de Cléon, lorsqu'ils s'expriment sur l'augmentation de salaire à mettre en avant

disent : « Il faut qu'il y ait quatre chiffres au moins ».

Cléon est une usine de mécanique qui fabrique des moteurs et des boîtes de vitesses pour Renault. Dans cette usine, alors que les effectifs permanents n'augmentent pas, la production bat des records, et c'est le règne du flux tendu. Alors la direction peut bien nous répéter, par chefs interposés, que nous sommes « tous dans le même bateau », on ne

risque pas de croire à une telle blague. Car c'est nous qui ramons et les propriétaires du « bateau » qui se font un pont d'or sur notre dos.

Ainsi jeudi 9 novembre, à l'appel de la CGT, syndicat majoritaire dans les ateliers, environ 700 travailleurs ont débrayé et se sont rassemblés aux chaînes de montage des Tabliers. De nouveau, jeudi 16 novembre, à peu près le même nombre de tra-

vailleurs, mais d'ateliers différents, ont remis ça. Ils ont défilé dans l'usine avec tambours, mégaphones et sifflets. Rassemblement aux Tabliers, de plus d'une centaine de travailleurs ; aux Boîtes de vitesses, c'est en fin de ligne qu'ils se sont regroupés au poste de décrochage des boîtes en scandant : « Pas de pognon, pas de moteurs ; pas de pognon, pas de boîtes ».

La direction de Cléon espère peut-être s'en sortir

en disant que les salaires se discutent à l'échelle du groupe, mais ce n'est qu'une échappatoire et cela n'a pas empêché les débrayages. A l'usine, le problème de l'augmentation des salaires est posé et ces deux débrayages sont, pour tous ceux qui les ont faits, un encouragement à continuer... à plus nombreux.

Correspondant LO



Crédit Lyonnais Paris

# GRÈVE À LA CAISSE GÉNÉRALE

Le 19 septembre, la direction du Crédit Lyonnais avait fait connaître sa décision d'externaliser vers la Brink's et Serse (transporteur de fonds) les activités de la Caisse Générale du Crédit Lyonnais, qui compte environ 80 personnes. C'est là que sont traités les billets et la monnaie, des agences de Paris et de la région parisienne notamment. La direction annonçait comme prétexte l'obsolescence des machines, et surtout les économies qu'elle réaliserait en externalisant tout ce travail. Mais le personnel, qui réclamait le changement des machines usées depuis plusieurs années, ne l'a pas entendu de cette oreille et a décidé dans un premier temps de s'opposer à cette externalisation. Le jour où ce sujet était mis à l'ordre du jour du Comité d'établissement, le personnel s'est mis en grève (environ 50 personnes, seul l'état-major et

une partie de la hiérarchie étaient au travail).

Une dizaine de personnes en grève ont assisté à la séance du Comité et exigé des explications de la direction, sur l'externalisation, sur les économies. Où étaient passées les provisions pour les machines qui n'apparaissent pas dans les comptes de la direction? Les responsables n'ont pas été très loquaces devant toutes les questions posées, ils ont promis de répondre mais n'ont convaincu personne.

L'ensemble du personnel en assemblée générale a élaboré un cahier revendiquant notamment: une augmentation mensuelle de 1 500 F net; une prime de 10 000 F net à l'occasion de la fermeture de service; des possibilités de préretraites sans perte financière; des garanties pour l'avenir sur les postes que va proposer la direction.

Les organisations syndicales ont soutenu ce cahier

dans un premier temps, mais bien vite le SNB (CGC) et la CFDT ont émis des doutes sur la possibilité d'obtenir une augmentation de salaire. C'est ce qui se disait, paraît-il, dans les couloirs de la direction générale! Le mercredi 8 novembre la direction annonçait qu'elle cédaient sur une prime de 5 000 F brut, au lieu des 10 000 net demandés. Mais le personnel tenait à ses revendications. Soutenu par FO et CGT, il continuait à défendre une augmentation de salaire pour tous.

La grève a donc recommencé à partir du jeudi 9 novembre. C'est pratiquement tous les jours que les grévistes se sont rendus au Siège pour y défendre leurs revendications auprès de la direction. Aux diverses réunions avec la direction les grévistes étaient présents, de nouvelles personnes se proposant chaque fois pour aller discuter avec la direction et ne manquant pas de dire ce qu'elles pensaient des bénéfices réalisés par le

CL qui ne profitent en rien au personnel. Les grévistes ont rappelé le doublement du salaire du président, alors qu'au niveau des salaires des employés c'était toujours zéro. Ils dénonçaient les conditions de travail, insistant sur leur méfiance vis-à-vis de l'avenir que la direction leur prépare.

La direction, elle, répondait qu'elle ne pouvait pas céder aux revendications. Elle ne l'avait pas fait pour d'autres secteurs, elle craignait que cela puisse faire bouler de neige. C'était, à l'en croire, un souci d'équité qui l'animait! Elle voulait bien passer la prime de 5 000 F à 6 500 F mais ne pouvait aller plus loin, «il fallait la comprendre». Mais les considérations de la direction, le personnel en grève s'en moquait et tous les jours il revenait réaffirmer sa volonté. Tous les jours, un responsable de la direction descendait s'expliquer, ou bien dire que la direction réfléchissait...

Enfin, au bout de neuf jours de grève (deux journées,

puis une semaine de grève reconductible), la direction a annoncé qu'elle cédaient sur une augmentation de salaire mensuelle nette de 500 F pour tout le personnel de la Caisse Générale (en compensation des deux quarts d'heure de pause qu'ils vont perdre).

Au cours de l'assemblée générale qui a suivi cette annonce, le personnel a décidé de reprendre le travail, mais le lundi seulement, et tous ensemble. Nous avons rappelé la direction pour qu'elle paye les jours de grève. Là, ç'a été un refus catégorique, venant paraît-il du PDG lui-même; seul a été retenu l'étalement des retenues. Mais pour tout le monde, les grévistes ont gagné. Les 1 500 F, ils ne pouvaient les obtenir sans une extension de leur mouvement. Mais ce qu'ils ont obtenu, c'est à leur lutte qu'ils le doivent. Ils en sont conscients et beaucoup parmi eux espèrent que cela va donner des idées à d'autres.

Correspondant LO

## LES MORTS DE LA CPCU

Quatre ouvriers ont été tués et neuf autres blessés, dont certains très grièvement, le mercredi 15 novembre vers 18h50, dans le nord de Paris. Une conduite de chauffage de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) a laissé passer un énorme geyser de vapeur qui a brûlé les malheureux.

Le 7 juillet dernier déjà, un pompier avait été tué alors qu'il intervenait lors d'un accident sur une conduite de la CPCU, et il y avait eu 22 blessés.

Entreprise d'un demi-millier de salariés, la CPCU produit et canalise de la vapeur d'eau pour chauffer immeubles, bureaux et équipements publics divers. Elle fabrique, ou achète à d'autres entreprises, cette vapeur d'eau qui est produite, d'une part par la combustion des ordures ménagères et d'autre part par des centrales thermiques brûlant surtout du gaz naturel. Elle possède un réseau souterrain de 400 kilomètres sous Paris et la proche banlieue, où la vapeur d'eau circule sous d'énormes pressions (5 à 20 bars, et même 22 bars selon la presse lors du dernier accident, c'est-à-dire environ 30 fois la pression atmosphérique) et sou-

vent à plus de 200 degrés.

On ne connaît pas les circonstances exactes du dernier accident. Il s'agissait de mettre en route une conduite neuve de gros calibre. Des ouvriers s'affairaient autour. La conduite a alors lâché, pour une raison que l'on ne connaît pas. Les ouvriers qui étaient au fond sont morts. La vapeur a ensuite jailli par un puits d'accès technique de 25 mètres de profondeur. Au passage, elle a tué un ouvrier et en a grièvement blessé un autre, qui se trouvaient dans des galeries à mi-hauteur. Au niveau du sol le geyser a encore brûlé huit autres ouvriers. Et un brouillard très épais a envahi les environs.

Lors de l'accident précédent du 7 juillet, on sait ce qui s'est passé: suite à un violent orage, un mouvement de terrain sur un chantier avait provoqué la rupture d'une canalisation de vapeur. Mais la vapeur a continué à circuler et s'est accumulée dans une poche souterraine. Lorsque les pompiers sont intervenus, une explosion s'est produite et l'un d'eux a été victime d'une masse de débris qui l'a écrasé et de la vapeur qui l'a brûlé.

Il est donc évident que cette circulation de vapeur d'eau sou-

terrain est extrêmement dangereuse. Et cela d'autant plus qu'il n'existe pas de vannes-interruption automatique, qui permettraient, en cas de baisse de pression accidentelle, de couper immédiatement l'arrivée de vapeur. Cela n'aurait probablement pas empêché le dernier en date des accidents, mais en aurait peut-être limité la gravité, et en tout cas cela aurait évité celui de juillet dernier.

Il faut savoir que, même pour les conduites de Gaz de France, ce procédé de vannes-interruption automatique n'est utilisé que depuis quelques années et n'équipe donc qu'une faible partie du réseau. En cas d'arrachage accidentel d'une conduite de gaz, par une pelleuse par exemple, le gaz continue d'arriver...

De toute manière la CPCU, filiale de la Lyonnaise des Eaux-Dumez pour les deux tiers du capital, avec participation de la Ville de Paris pour le tiers restant, ne privilégie pas la sécurité et fait passer son expansion et ses profits avant le reste. Elle se dit fière de son extension à l'étranger, aux USA et, au Canada notamment. Elle ne se conçoit pas comme un service public et bien qu'elle prétende avoir fait toutes les vérifications nécessaires avant la catastrophe, c'est la peau des ouvriers qu'elle risquait et pas celle des directeurs.

Une nouvelle fois des travailleurs sont morts pour le profit.

André VICTOR

France Câbles Services  
Grande-Synthe (Nord)

## EN GRÈVE POUR LE RESPECT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Depuis le 13 novembre, 26 travailleurs de l'entreprise France Câbles Services - serruriers, électriciens, tireurs de câbles - sont en grève pour obtenir le respect de la convention collective de la métallurgie du Dunkerquois, qui est vraiment un minimum. Car leur feuille de paie ne comporte aucun coefficient de la grille salariale. Ils ne touchent pas non plus de prime d'ancienneté (de 191 à 1 300 F par mois); le temps passé en déplacement vers et entre les chantiers (7 heures par semaine) n'est pas compté comme temps de travail; un complément de salaire (728 F) permettant de toucher au moins le SMIC dans le cadre des 35 heures n'est pas versé. Enfin la direction a effectué

sans explication sur la paie d'octobre des retraits de 100 F à 3 700 F que les travailleurs veulent récupérer.

Les grévistes ont vite mis en place un piquet de grève devant le siège de l'entreprise et ils ont fait connaître leur mouvement par la presse locale.

Jusqu'à présent, le patron a accepté de respecter dorénavant la convention collective. Les coefficients et la prime d'ancienneté sont enfin acquis, ce qui va permettre une augmentation substantielle des salaires. Mais il refuse toujours de verser le complément de salaire pour atteindre le SMIC (35 heures payées 39).

Pour les grévistes, cela ne fait pas le compte et la grève continue.



SNCF

# • UNE LOGIQUE COMMERCIALE CONTRAIRE AU SERVICE PUBLIC

La direction de la SNCF a démenti rapidement l'existence d'un projet baptisé «*Espace multi-activités en gare*», projet rendu public par la secrétaire générale de la CFTC et repris par le quotidien *Le Parisien* du 17 novembre.

Tel qu'il était rapporté, le projet en question prévoyait la remise à des entreprises privées de la vente des billets, de l'accueil et de l'animation commerciale en gare, des cheminots étant mis à disposition des entreprises en question, la SNCF leur facturant le coût de ce personnel, mobilisé au volontariat et conservant ses avantages et son statut SNCF, parole de direction... On comprend que la publication d'un tel projet ait soulevé pas mal d'émotion. Et le démenti empressé de la direction, tandis que le ministère des Transports interrogé gardait, lui, le silence, n'a pas beaucoup rassuré.

Car depuis plusieurs mois maintenant la SNCF est engagée, à pas rapides, dans une réorganisation générale de son fonctionnement. Cette réorganisation s'effectue dans le sens de la rentabilisation maximum de ses installations et de son

personnel, rendant possible, à terme plus ou moins rapproché, la privatisation des secteurs et des activités les plus rentables. La vente morceau par morceau de l'entreprise publique a pour corollaire à peu près inévitable la dégradation du service pour les usagers et des conditions de travail pour les salariés du rail.

Dans ces conditions, la remise à des entreprises privées de certaines activités des gares SNCF n'aurait rien d'in vraisemblable, même si le responsable de la gare « expérimentale » de Villefranche-sur-Saône, citée parmi d'autres dans le projet en question, s'est inscrit en faux dès qu'il en a eu connaissance. Il faut rappeler que déjà, et depuis de longues années, le nettoyage des gares est effectué par des entreprises privées, qui passent des marchés intéressants avec la SNCF et font travailler pour une bouchée de pain leurs ouvriers, toujours immigrés. De même, la restauration dans les trains est effectuée par le grou-

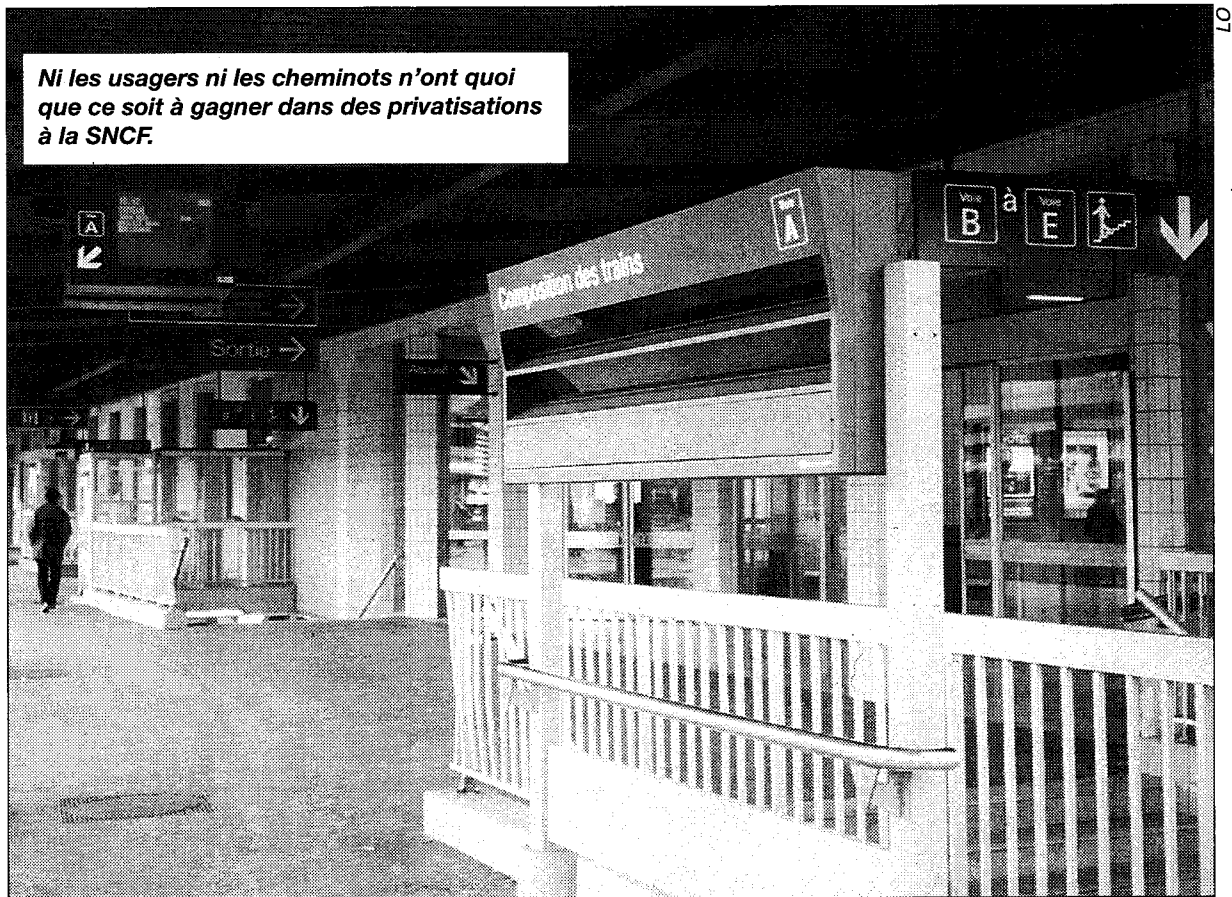
pe Accor, après l'avoir été par Servair et les Wagons-Lits. Dans les grandes gares parisiennes, tous ceux qui effectuent des manutentions diverses, avec ou sans chariots à moteur, sont pour la plupart des travailleurs d'entreprises privées. Et si aujourd'hui les cheminots préposés à l'accueil et à l'information des voya-

geurs ainsi qu'à la vente des billets sont soumis à une pression insistante de la part de l'encadrement pour accepter de porter l'uniforme sur mesure que veut leur imposer la direction SNCF, cela ne signifie nullement qu'ils ne se retrouvent pas vendus avec les murs, un jour ou l'autre, si la politique de rentabilité de l'entreprise l'exige.

Les projets précis de la SNCF et les échéances de leur réalisation ne sont pas connus. Mais ce qui l'est parfaitement, c'est la logique purement commerciale et de rentabilité qui préside à l'ensemble. Il n'est pas dit toutefois qu'elle réussisse à s'imposer, si l'ensemble des travailleurs du rail s'y opposent.

L.P.

Ni les usagers ni les cheminots n'ont quoi que ce soit à gagner dans des privatisations à la SNCF.



Triage de  
Villeneuve-  
Saint-Georges  
Val-de-Marne

## • TRIAGE = DANGER

Dans la nuit du 9 au 10 novembre, lors du triage d'un train de marchandise au Triage de Villeneuve-Saint-Georges, deux wagons sont venus heurter un locotracteur qui était sur une voie. Le conducteur du locotracteur a eu juste le temps de sauter avant le choc, choc violent puisque le loco s'est encastré sous un wagon porte-conteneurs.

La direction a tout de suite fait porter le chapeau aux cheminots en conseillant à ceux-ci de «*se remettre en question*» et de «*réagir rapidement*». Quel culot! Quand on sait que le travail de nuit sur le Triage a augmenté considérablement, que les cadences, elles aussi, ont augmenté sans que les effectifs aient suivi, quand on sait aussi que les jeunes embauchés sont mis sur le terrain avec une formation insuffisante ou quasi inexistante en matière de sécurité. Alors, rien d'étonnant que de tels accidents arri-

vent.

De plus, les horaires imposés, de 22 heures à 6 heures du matin, augmentent les risques d'accident et nuisent à la santé des cheminots.

Ce genre d'accident, « incident » comme dit la direction, risque de se reproduire car la SNCF non seulement n'en tire pas les leçons, mais fait porter la responsabilité aux cheminots eux-mêmes en les culpabilisant. Pour des raisons de rentabilité, la SNCF accentue le rythme de travail, impose des horaires déments. Ce n'est pas comme cela que les accidents pourront être évités, bien au contraire.

N'en déplaise à la direction, qui ne voit que les courbes de rentabilité, les cheminots ne viennent pas au travail pour y risquer leur santé ou y perdre la vie!

Correspondant LO

Rouen

## • LES CONTRÔLEURS RÉCLAMENT DES EFFECTIFS

Les contrôleurs SNCF de Haute-Normandie se sont mis en grève lundi matin 20 novembre, suite à l'agression de deux agents en gare de Vernon, le dimanche soir.

C'est avec le stress que les agents d'accompagnement des trains prennent leur service tous les jours. Car en permanence ils sont les cibles d'agressions, beaucoup verbales et souvent physiques, puisque c'est la douzième depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

A plusieurs reprises, il y eut des envies de réagir contre ces conditions de vie et de travail qui se détériorent. Car une partie de l'agressivité des usagers envers les contrôleurs pourrait être supprimée si les trains étaient à l'heure, si le matériel était adéquat, confortable, en bon état. Et le stress des agents d'accompagnement serait aussi moindre s'ils étaient au moins à deux sur les trains, si les roulements étaient moins tendus et si nous pouvions avoir nos congés

et nos repos quand nous en avons besoin. De plus, nous avons à subir les pressions de l'encadrement qui a des «*objectifs commerciaux*» à atteindre.

A plusieurs dizaines, nous sommes allés dire au chef d'établissement et au représentant du directeur de Région ce que nous vivions. Beaucoup en avaient tellement sur le cœur que les témoignages étaient émouvants.

Pour faire face à la situation, les grévistes réclament une augmentation des effectifs. Pour l'instant, la direction tente de noyer le poisson en nous faisant passer son budget effectif 2001 comme solution à nos revendications... Face à cette surdité, mardi 21 novembre, une grosse assemblée de grévistes (82% en Haute-Normandie) a reconduit le mouvement de 24 heures.

Correspondant LO



# LES HÔPITAUX MALADES DES RESTRUCTURATIONS

A Paris, après la fermeture des hôpitaux Laennec, Boucicaut et d'une partie de Broussais, voici menacés ceux de Saint-Michel et de Saint-Vincent-de-Paul. Non parce qu'il y aurait trop de centres hospitaliers pour répondre aux besoins de la population, mais parce que l'Agence régionale de l'hospitalisation en Ile-de-France (Arhif) poursuit une réforme décidée par le gouvernement et commandée par des préoccupations de rentabilité, pudiquement camouflées derrière les mots de « politique de maîtrise des dépenses de santé ». Comme si, en matière de santé, il s'agissait de regarder à la dépense !

Continuant les restructurations en cours, dans le petit hôpital Saint-Michel dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, la fermeture du service consacré aux nouveau-nés (néonatalogie) devrait intervenir avant le 30 juin de l'an



Manifestation pour réclamer des effectifs et des moyens supplémentaires le 10 février 2000 à Paris.

prochain. La chirurgie devrait subir le même sort. Le chef du service de pédiatrie et de néonatalogie de cet hôpital, Yves Bompard, a dénoncé ce projet en expliquant, dans le journal *Le Monde* du 19-20 novembre,

que « l'offre est déjà si insuffisante que les nouveaux-nés tournent la nuit à la recherche d'un lit » et que l'on « ferme la chirurgie, c'est-à-dire les urgences pédiatriques, alors que le service des urgences de

l'hôpital des Enfants-Malades est complètement saturé ».

Pour ce qui concerne l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul toujours menacé, la mobilisation du personnel face aux fermetures annoncées a bloqué

jusqu'à présent leur mise en œuvre. Mais l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) n'a pas renoncé, qui vient de nommer un médiateur. Cet hôpital est pourtant l'un des centres de référence européens pour les soins des enfants handicapés. « Classé troisième meilleur hôpital pédiatrique en France », il est « l'un des plus importants en terme de volume d'activité et des moins onéreux par enfant soigné » car, précise le professeur Jamil Hamza, chef du service d'anesthésie-réanimation, « c'est un hôpital purement consacré aux soins ».

Ces deux exemples montrent combien les restructurations en cours dans les services hospitaliers semblent aller à l'encontre de toute efficacité pour les malades et leurs familles. Et en ce domaine comme en tant d'autres, la succession de Jospin dans le fauteuil de Juppé n'a vraiment rien changé.

## France Telecom

### LA POLITIQUE D'INTIMIDATION CONTINUE

A France Telecom, la direction continue de s'en prendre aux militants combattifs. C'est aujourd'hui le cas d'un collègue de Nancy, connu pour être un militant régional de Sud, qui passe en conseil de discipline national le 23 novembre. Il risque une mise à pied... d'un an !

Le prétexte de la sanction est futile. Lors des fêtes de fin d'année, en 1999, il était venu acheter un téléphone mobile alors en promotion, à l'agence commerciale rue Saint-Thiébaud à Nancy. Juste avant qu'arrive son tour d'être reçu par le vendeur de l'agence, on lui annonçait que la promotion était finie et qu'il ne pouvait plus en bénéficier. Devant ses protestations, le directeur d'agence demanda alors un rapport qui aboutit, un an après, à ce passage en conseil de discipline. Motif invoqué ? Il aurait porté atteinte à « l'image » de France Telecom et manqué à son devoir de réserve en tant que fonctionnaire...

Jusqu'à où ira France Telecom ? La sanction deman-

dée est si disproportionnée par rapport aux faits qu'il paraît évident qu'il s'agit d'un règlement de comptes. En fait, France Telecom a cherché à profiter de l'occasion pour sanctionner un militant combattif.

De même sur Paris, deux des militants CGT du centre Voltaire, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, déjà condamnés à un mois de mise à pied au mois de septembre 2000 pour avoir affiché des tracts en dehors des panneaux officiels, sont comme par hasard convoqués maintenant devant la police. En effet, France Telecom a relancé ses plaintes contre des manifestations qui ont eu lieu il y a déjà deux ans, pendant lesquelles le siège de la direction générale avait été plusieurs fois sali. Les manifestants protestaient contre une suppression de primes qui pouvait signifier jusqu'à 2000 F de perte de pouvoir d'achat.

Dans le cadre de ces plaintes, deux militants régionaux, l'une de Sud et l'autre de la CGT, avaient été déjà convo-

qués récemment par la police. On leur avait demandé de reconnaître des manifestants sur des photos tirées d'une cassette vidéo tournée à l'époque par FR3 régional.

Certes, le climat général entraîné par les réorganisations successives dans l'entreprise ne facilite pas l'organisation des ripostes qui seraient nécessaires. Et des cadres de France Telecom se sentent encouragés, à la fois par cette situation et par la direction générale qui cherche à multiplier les exemples de sa volonté de reprise en main et d'intimidation à l'adresse du personnel.

Elle n'hésite pas à sauter sur toutes les occasions et les prétextes, même les plus abracadabrants. Mais il est important justement que les travailleurs de France Telecom, comme lors des précédents conseils de discipline qui se sont succédé depuis le mois d'août, continuent à réagir pied à pied à chacune de ces attaques.

Correspondant LO

## La Poste Paris 17

### RECHERCHE FACTEURS DÉSESÉRÉMENT

Traditionnellement à La Poste a lieu, deux fois par an, la « vente des quartiers ». Dans cette « vente », il ne s'agit pas d'argent mais de réattribuer les tournées de distribution laissées vacantes par les facteurs partis ; chaque facteur est amené à choisir sa tournée par ordre d'ancienneté.

Avant, un facteur ayant moins de deux ans d'ancienneté avait peu de chances de pouvoir « acheter » et était donc « rouleur », c'est-à-dire qu'il changeait de tournée au gré des remplacements des facteurs absents.

Ces dernières années, au centre de Paris 17<sup>e</sup> comme ailleurs, il y avait des tournées qui ne trouvaient pas preneur à la « vente »... faute de facteurs assez anciens pour pouvoir les « acheter ». Ces tournées étaient alors attribuées à un jeune arrivé, pour les six mois, jusqu'à la nouvelle vente. C'était révélateur en fait de la diminution du personnel, d'autant plus qu'au bureau de

Paris 17, le nombre de tournées est passé en dix ans de 276 à 196.

A la dernière vente, le 7 novembre, près du quart des tournées de facteurs n'ont pas trouvé preneur. Et la moitié de ces tournées restantes n'ont même pas été attribuées ; la direction a ainsi choisi de laisser des tournées vacantes pour garder un peu de facteurs remplaçants pour les congés ou les maladies des autres.

Elle compte sans doute sur de nouvelles arrivées pour couvrir ces tournées, mais ce n'est pas avec le peu de places offertes au prochain concours que le problème peut être résolu.

Les facteurs, eux, y sont attentifs et en septembre nous avons fait trois jours de grève pour réclamer notre dû pour les 35 heures et des effectifs supplémentaires pour pouvoir en bénéficier.

Nous pourrions bien remettre ça !

Correspondant LO



Lever  
Haubourdin - Nord

## LA POLICE AU SERVICE D'UNILEVER

Mardi 21 novembre nous étions une centaine de salariés de Lever-Haubourdin à manifester de nouveau au siège de Lever-Europe à Waterloo (sud de Bruxelles) contre la fermeture de l'usine. La police nous a violemment chargés et matraqués pour nous interdire l'entrée du bâtiment. Un camarade a eu le cuir chevelu entaillé, un autre a été mordu par un chien policier et nombreux sont ceux qui ont de multiples contusions. Au courant de notre venue, la direction avait donné congé à l'ensemble du personnel.

Seuls le directeur et quelques adjoints étaient restés sur place.

Malgré ces violences policières, nous n'avons pas reculé et quatre d'entre nous ont été reçus et sont entrés en contact avec les négociateurs réunis à Paris.

À Paris, pour éviter la présence d'une autre centaine d'ouvriers et d'employés de Lever-Haubourdin, la direction attendait au lieu de réunion prévu avec des minibus pour transporter tout le monde au siège de l'Union des Industries Minières et Métallurgiques

(UIMM), qui est une vraie force. Mais le plan de la direction a partiellement échoué, elle a quand même dû discuter avec la pression des manifestants dans la rue.

Ce ne sont pas les petites combines de la direction ni les violences policières qui nous empêcheront de nous battre pour notre avenir, de dénoncer la crapulerie des patrons qui exploitent les travailleurs et des politiciens qui s'en lavent les mains.

Correspondant LO

## LE MÉDECIN PERSONNEL DU ROI

de  
Per Olov Enquist

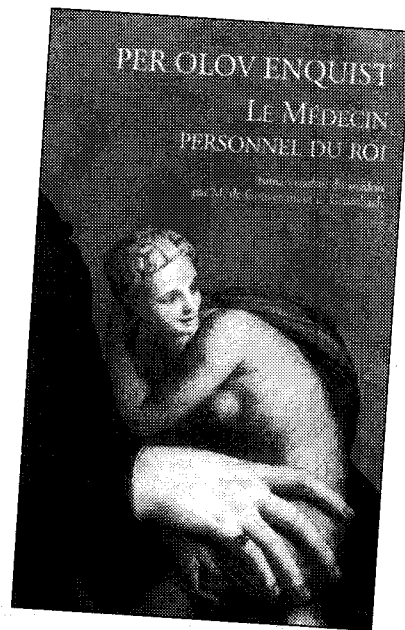
Voilà un roman historique sur l'époque, évidemment bien peu connue en France, où régnait sur le royaume de Danemark un jeune homme de 19 ans, Christian VII, psychologiquement détraqué par une éducation volontairement misérable, stupide et particulièrement brutale. En 1770, pour l'accompagner dans l'un de ses voyages à travers l'Europe, son entourage intrigant et manipulateur décida de faire appel à un médecin de la ville d'Altona, aujourd'hui allemande mais danoise à l'époque. Ainsi, Johann Friedrich Struensee fit son entrée à la cour de ce roi demi-fou.

Struensee était en contact avec des intellectuels européens progressistes, se revendiquant du courant d'idées dit des Lumières auquel appartenait, entre autres et pour ne parler que de ses contemporains, des hommes comme Jean-Jacques Rousseau, Diderot et Voltaire. Le roi Christian VII, tout dérangé qu'il pouvait être, professait également une grande admiration pour ces idées et se flattait de correspondre avec Voltaire. Struensee et le roi ne tardèrent pas à sympathiser, le premier prenant rapidement un grand ascendant sur le second, au point de gouverner à sa place et de devenir une sorte de « despote éclairé », avec l'assentiment et l'appui plus ou moins fermement exprimé du roi. Evidemment, une telle situation et une telle influence ne pouvaient que valoir bien des jalousies et des haines à Struensee, et en particulier dans l'entourage du roi. Sa liaison amoureuse avec la reine n'arrangea rien. Deux ans après avoir atteint le sommet du pouvoir aux côtés du roi, Struensee était arrêté et torturé à mort. La brève parenthèse d'un règne « éclairé » était refermée brutalement et avec l'approbation de tous.

Struensee avait décidé de réformer la société et le gouvernement du Danemark. Il voulait les moderniser selon les idées qui travaillaient toute la société européenne dans ces années qui précédèrent de si peu la révolution française et son retentissement international. Mais il entendait réussir de façon tout intellectuelle, dans l'ombre et la tranquillité de son bureau, loin de la population danoise et en particulier de celle qui souffrait le plus de l'oppression dans ce Danemark féodal.

Ainsi, il signa, avec ou sans le roi, une avalanche de décrets, visant à moderniser l'économie, à réduire une armée coûteuse et les dépenses de la Cour. Il s'opposa à l'obscurantisme des élites

religieuses, dont le rôle et l'influence étaient déterminants dans le pays. Ni la noblesse ni le clergé ne lui pardonnèrent ces décisions qui allaient à l'encontre de leurs intérêts. Et ils purent d'autant plus facilement œuvrer à la perte de Struensee que ce dernier ne rechercha jamais aucun soutien dans la société danoise elle-même. Au contraire, sous prétexte de peaufiner un système économique de remplacement, il recula toujours le moment de proclamer l'abolition du servage. Pourtant seule l'annonce d'une telle réforme, crainte à juste titre par la noblesse danoise dont elle aurait signifié la perte, aurait pu mobiliser la population paysanne. Elle lui aurait peut-être permis de trou-



ver un appui réel pour mener à bien sa politique. Mais Struensee, pas plus d'ailleurs que la plupart des intellectuels des Lumières, pas plus que certains monarques européens dits eux aussi « éclairés » de l'époque, n'envisageait de faire appel à la force populaire pour changer les choses. Mais d'en haut, nul despote éclairé ne pouvait révolutionner la société, au Danemark comme ailleurs en Europe à la même époque.

Le roman évoque surtout les deux années de gouvernement exercé par Struensee et s'organise autour de Christian VII, Struensee et la jeune reine, Caroline Mathilde. En toile de fond, sont évoqués le royaume du Danemark (qui à l'époque comprenait également la Norvège), avec son organisation féodale et oppressive, et au-delà l'Europe de la veille de la révolution française. A partir de tous ces éléments, Per Olov Enquist réussit à broder un tableau talentueux, passionnant et tout en finesse.

Michel ROCCO

Le médecin personnel du roi, de Per Olov Enquist, Editions Actes Sud, 367 pages, 149 francs.



Les grévistes devant leur bureau.

La Poste  
Paris 14

## LA GRÈVE CONTINUE

Au guichet du bureau de poste Paris-Bachelard (bureau central du 14ème arrondissement) nous continuons la grève commencée mardi 14 novembre.

Les deux premiers jours, mardi 14 et mercredi 15, plusieurs dizaines de facteurs ont aussi fait grève pour dénoncer le manque de personnel et les tournées trop chargées. Depuis jeudi 16, seuls les guichetiers du bureau continuent la grève : le bureau est fermé au public, la direction l'ouvrant elle-même quelques heures par jour, avec aucun guichetier au travail, pour distribuer quelques paquets ou lettres recommandées.

A l'heure où nous écri-

vons, mercredi 22, nous en sommes au 9ème jour de grève et une réunion est prévue ce jour à la direction des postes de Paris-Sud-Ouest, qui chapeaute tous les bureaux du sud-ouest de Paris.

C'est seulement après neuf jours de grève qu'elle accepte de recevoir les grévistes. Depuis le début elle a joué la montre, espérant que l'isolement amènerait rapidement la fin du conflit, au plus tard après le week-end.

Jusqu'à ce jour, la direction maintient les deux suppressions d'emplois, les mutations d'office, les bouleversements de nos horaires, avec la volonté de nous imposer une journée plus

longue tous les quinze jours, avec un « retour » de plusieurs heures, après une matinée de travail en brigade du matin. Pire même, ses dernières propositions d'aménagement de ce retour arrivaient à nous proposer des « journées » de 3 h 30 quand nous sommes de brigades de matin... et de 8 h 45 quand nous sommes d'après-midi : une véritable provocation !

Chacun est bien conscient qu'il n'est pas facile de faire reculer la direction, surtout dans un petit service. Mais après neuf jours de grève la détermination de se défendre est toujours là et bien là.

Correspondant LO



## Jugement en faveur d'un handicapé

La presse a largement commenté un arrêt de la Cour de cassation reconnaissant le droit d'un enfant, né très gravement handicapé à la suite d'une erreur de diagnostic, à réclamer une indemnisation. Le tribunal s'est appuyé sur le fait que des examens pratiqués sur la mère durant sa grossesse n'avaient pas décelé la rubéole, une maladie dont les risques de malformation pour le fœtus sont connus. Cette erreur n'avait donc pas permis à la mère d'interrompre à temps sa grossesse.

Cet arrêt a provoqué de nombreuses réactions, notamment dans les milieux médicaux. Des médecins ont estimé que ce jugement ouvrait la

porte à « toute une série de procès contre l'Etat ou le corps médical ». D'autres estiment que « ce jugement expose désormais les parents ayant donné naissance à un enfant handicapé au risque de se voir éventuellement traîner devant les tribunaux par leur propre enfant ».

Il y a une belle dose d'hypocrisie et de corporatisme dans ces prises de position, quand elles ne sont pas dictées par des considérations religieuses qui voudraient que les parents se résignent à donner naissance à un enfant, même s'ils le savent atteint de graves malformations.

Dans cette affaire, les juges ont à juste titre reconnu que l'enfant pouvait demander réparation du préjudice causé par la faute du médecin et du laboratoire

# LES LAISSÉS- POUR-COMPTÉ DE LA SOCIÉTÉ

chargés des examens. Comme l'a commenté l'un d'entre eux, cette indemnisation lui permettra « de vivre, au moins matériellement, dans des conditions plus conformes à la dignité humaine, sans être abandonné aux aléas d'aides familiales, privées ou publiques ».

Car c'est bien là le véritable problème : à défaut d'une réelle prise en charge – financière, matérielle et morale – par l'Etat, les handicapés doivent le plus

souvent se débrouiller par eux-mêmes pour survivre. Avec, pour beaucoup de parents, l'angoisse de savoir que leur enfant sera livré à lui-même lorsqu'ils ne seront plus là pour subvenir à ses besoins.

S'il y a un scandale, c'est bien plus en cela qu'il réside, dans le fait qu'au nom de la collectivité l'Etat n'assure pas la prise en charge des personnes les plus dépendantes et les plus vulnérables. Cela est vrai

d'ailleurs pour les handicapés de naissance comme pour les accidentés de la vie, mais aussi pour les personnes âgées.

Le fait que cette société, qui ne manque pas une occasion d'étaler ses richesses, n'ait pas plus d'égards pour ses membres les plus faibles et les moins intégrables au regard de ses critères de productivité, suffit à condamner.

R.M.

## Aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle, qui permet aux plus pauvres d'être assistés d'un avocat en bénéficiant d'une gratuité, totale ou partielle suivant les cas, est sur la sellette. Les avocats se mobilisent pour obtenir une augmentation de l'indemnité qui leur est versée par l'Etat. La grève a commencé dans des tribunaux, à Bobigny et Lille notamment, qui voient passer un grand nombre d'affaires impliquant les milieux populaires. Alors que, globalement, le projet de budget de la Justice pour 2001 prévoit une augmentation de 3% des crédits, aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour l'aide juridictionnelle.

Les gouvernements successifs ont dû reconnaître que la Justice, prétendument égale pour tous, est en réalité inaccessible financièrement à une partie de la population. C'est pourquoi l'Etat prend en charge les frais d'avocats en totalité ou en partie. Plus de 700 000 personnes ont utilisé l'aide juridictionnelle l'année dernière. Marylise Lebranchu, ministre de la Justice, s'est vantée que le nombre de bénéficiaires a doublé en moins de dix ans. Mais si cette progression signifie quelque chose, c'est que la pauvreté n'a nullement diminué, bien au contraire!

L'aide juridictionnelle ne représente que 5% du budget de la Justice et, actuellement, il faut gagner moins de 4965 francs

par mois pour avoir droit à la gratuité, moins de 7449 francs pour une aide partielle. Malgré une loi censée améliorer le système, les conditions se sont resserrées (en 1972, un revenu supérieur de 35% au SMIC net donnait droit à cette aide).

Pour obtenir la reconnaissance de ce droit, cela prend parfois des mois et les avocats qui sont amenés à constituer les dossiers de demande d'aide juridictionnelle pour leurs clients se plaignent de formalités compliquées et d'une procédure de plus en plus tatillonne. On peut pourtant supposer qu'ils ont une certaine habitude des arcanes de l'administration judiciaire! En 1999, 78 480 demandes d'aide juridictionnelle ont été rejetées, pour une bonne part parce que les demandeurs étaient considérés comme gagnant des revenus trop importants. Mais d'autres raisons sont aussi invoquées: dans plus d'un cas sur quatre, la demande a été refusée pour... absence de pièce justificative.

Tout semble fait pour que l'obtention de cette aide, destinée aux plus pauvres, soit compliquée à obtenir. La tâche de leurs avocats est ardue et mal payée. Par exemple, au tribunal de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, deux cents avocats assument annuellement 22 000 missions d'assistance juridictionnelle qui ne rapportent que 10% de la rémunération des cabinets pour 55% de

# UNE JUSTICE À DEUX VITESSES

l'activité du département.

En fait, seule une minorité d'avocats est volontaire pour défendre des personnes qui bénéficient de l'assistance juridictionnelle. Les indemnités qu'ils touchent sont faibles et souvent elles ne couvrent même pas leurs frais et leurs charges. Pour certaines tâches, aucune rémunération n'est prévue. Il en est ainsi de la médiation et de l'assistance au détenu devant la commission de discipline de la prison. Une loi de décembre 1998 a prévu de telles interventions, mais le gouvernement a jusqu'à présent « oublié » les décrets qui devaient fixer la rémunération des avocats. Il en est de même pour l'intervention de l'avocat dès la première heure de la garde

à vue, votée en juin dernier.

Bien entendu, tous les avocats n'ont pas les mêmes soucis. Nombre d'entre eux ont sélectionné plutôt la clientèle susceptible de leur procurer des honoraires confortables, voire un pont d'or. Quand Strauss-Kahn avait dû répondre devant la Justice de la rémunération qu'il avait obtenue, en tant qu'avocat, pour rapprocher la Générale des Eaux de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), il avait demandé à une autorité reconnue, un ancien bâtonnier des avocats, de dire s'il avait respecté les usages. Et la réponse fut: les honoraires de Strauss-Kahn ont été modérés. Or Strauss-Kahn avait gagné 2 500 francs de l'heure. Une

autre planète que celle de l'assistance juridictionnelle.

Evidemment, ces contrastes saisissants à l'intérieur même de la profession d'avocat ne font que refléter le fossé entre les milieux d'affaires d'un côté, les bas salaires et la population la plus démunie de l'autre. Les avocats qui subissent par contre-coup un peu du sort de ceux dont ils sont les défenseurs professionnels ont en tout cas raison de se défendre. En attendant que soit mis fin au système qui secrète les inégalités sociales les plus extrêmes et dans lequel la Justice creuse davantage les inégalités qu'elle ne les réduit, un accès égal à la Justice devrait être un droit pour tous.

Jean SANDAY



La grève des avocats, qui réclament le doublement des indemnités perçues pour l'aide juridictionnelle. Ici à Marseille, le 13 novembre.